

LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 292

MONTREAL, LE VENDREDI 15 DÉCEMBRE 1995

75c + TPS + TVQ / Toronto 1\$

PERSPECTIVES

Un chef en sursis

Le récent sondage indiquant à nouveau que Daniel Johnson est peu populaire auprès des Québécois tombe comme une tuile supplémentaire. Depuis qu'il est devenu chef du Parti libéral du Québec, il y a tout juste deux ans, il est en effet aux prises avec une perpétuelle course à obstacles.

Prenant le relais de Robert Bourassa, en fin de mandat, il était inévitable que M. Johnson écope de la grogne et de l'insatisfaction populaires. Ainsi le veut la loi de l'alternance en régime bipartisan. Malgré tout, il a fait bonne figure en campagne électorale: il a sauvé la mise et perdu le pouvoir par quelques milliers de voix seulement, du moins en suffrages exprimés.

Rassuré par cette défaite fort honorable, M. Johnson s'est imaginé que le fardeau de la preuve référendaire n'incombait qu'au Parti québécois, laissant les mains libres aux libéraux québécois et à leurs alliés d'Ottawa. Sachant qu'il serait impossible de trouver un terrain d'entente avec le premier ministre Chrétien, abhorrant autant que lui le borborygme constitutionnel, il a cru que l'attachement viscéral des Québécois envers le Canada le dispensait de propositions concrètes quant à des changements substantiels. D'où un NON squelettique et exsangue, alors que le OUI effectuait les virages nécessaires pour se rapprocher de la Terre promise.

Ce n'est qu'en fin de campagne référendaire que M. Johnson a senti que le vent tournait: les Québécois s'attendaient à ce que le NON s'engage aussi. Malheureusement pour lui, incapable d'imposer si tardivement sa vision d'un avenir fantomatique, c'est d'Ottawa que le salut fédéraliste a été arraché, par la peau des dents. Alors que la défaite de septembre 1994 avait l'air d'une victoire morale, le gain du 30 octobre dernier a toutes les apparences d'une perte pour l'option québécoise. Et le PLQ, pour la première fois depuis bien longtemps, semble sous la coupe du grand frère fédéral, une pâle succursale.

La suite des choses est d'ailleurs inquiétante. Un peu comme en 1980, alors que M. Trudeau avait interprété à sa guise les «changements» promis et avait fait de M. Chrétien l'exécuteur de ses hautes œuvres, cette fois aussi le lieutenant promu chef est passé à l'action sans crier gare. A titre de chef du PLQ, il y a 15 ans, Claude Ryan avait goûté à la médecine de M. Trudeau et souhaitait qu'il en soit autrement cette année, de sorte que les attentes profondes des Québécois — ce qu'on appelle, faute d'un meilleur terme, leurs «revendications traditionnelles» — soient prises en compte. Hélas, l'histoire se répète. M. Chrétien improvise des changements cosmétiques qui n'ont qu'un lointain rapport avec le dossier québécois, même pour plusieurs fédéralistes bon teint.

Pour Daniel Johnson, c'est une perpétuelle course à obstacles

Un pas dans la bonne direction, disent timidement M. Johnson et ses collègues, sachant fort bien qu'on est loin du compte. Pas surprenant qu'ils tentent de reprendre leurs distances (un peu comme le jeune chef de l'ADQ, Mario Dumont, le fait à l'égard du gouvernement péquiste). Aussi, quand M. Chrétien a assuré qu'il utilisera les pouvoirs spéciaux qui sont les siens pour empêcher un troisième référendum ambigu, les libéraux ont présenté à l'Assemblée nationale une motion réaffirmant «le droit du peuple québécois de décider seul de son avenir, droit que, par ailleurs, les Québécois ont exercé le 20 mai 1980, le 26 octobre 1992 et le 30 octobre 1995». Ils ajoutent même que M. Chrétien devrait faire confiance à la population, capable de juger si la question est claire ou non.

Au jeu de cache-cache de l'Assemblée, le gouvernement a repoussé cette motion. Elle n'en indique pas moins que les libéraux tentent, par tous les moyens, de reprendre une initiative qui leur échappe depuis des mois. Depuis, en fait, que l'effet Bouchard se fait sentir au gouvernement, parmi les péquistes et la population en général. M. Johnson n'est pas le seul, loin de là, à être affecté par l'énorme popularité du fondateur du Bloc québécois, en voie de devenir premier ministre du Québec. M. Parizeau, plus que quiconque, est au nombre de ces «victimes» involontaires d'une faveur d'autant plus éclatante qu'elle n'est pas encore obscurcie par des décisions difficiles et impopulaires. Lorsque M. Bouchard descendra de son Olympe, son blason se ternira sûrement quelque peu.

En attendant, M. Johnson y goûte, surtout dans un parti qui n'est pas idéologique pour deux sous, qui se croit prédestiné au pouvoir et ne veut pas croupir dans l'opposition, ainsi qu'une militante l'a confié candidement à Radio-Canada. Sur ce plan de la lutte partisane, force est de reconnaître que l'affaire Le Hir et ce qu'ils surnomment «le réseau de l'option» ont alimenté abondamment, depuis des mois, l'ardeur inquisitoriale des libéraux. Ce en quoi ils jouent à fond leur rôle d'opposition et de chien de garde. Mais M. Johnson ne peut en tirer aucun crédit personnel, lui qui n'est revenu à l'Assemblée que pour la fin des travaux sessionnels. En plus de tous ses déboires, en effet, il a fallu qu'il soit malade depuis trois semaines.

Maigre programme, peu de popularité, pas de chance. M. Johnson n'avait pas besoin de jeunes libéraux et de quelques hommes d'affaires pour l'accabler. Assoiffés de pouvoir, ils s'acharnent pourtant sur un chef en sursis. Avec de tels amis, pas besoin d'ennemis. Son siège est piégé. Mais qui en veut?

INDEX

Agenda B9
Avis publics B8
Classées B4
Culture B11
Économie A8
Éditorial A10
Le monde A7
Mots croisés B4
Les sports B5

MÉTÉO



Montréal
Neige et poudrière.
Accumulation
de 10 cm. Max: -9

Québec
Nuageux avec
40 % de possibilité
d'averses de neige.
Max: -6

Détails en B 4

POLITIQUE

Prostitution: Rock s'attaque aux souteneurs

PAGE A 6



VISAS

Tourisme Québec remplacé par une agence de promotion

PAGE B 6

LES ACTUALITÉS

La juge Ruffo déboutée en Cour suprême

PAGE A 2



La main tendue



PHOTO JACQUES NADEAU

C'ÉTAIT JOURNÉE de la main tendue hier à Montréal, alors que la Société Radio-Canada tenait sa guignolée annuelle au profit de Jeunesse au Soleil. Rue Saint-Urbain, Robert Chartrand trimait dur sous la tempête, acceptant dons et argent des automobilistes prisonniers de la circulation. En début de soirée, plus de 125 000 \$ et plusieurs tonnes de nourriture avaient été amassés.

BOSNIE - HERZÉGOVINE

Occasion de paix

À Paris, les protagonistes ont signé hier l'accord de Dayton; sur le terrain, tout reste à faire

Les protagonistes du conflit en Bosnie et les principaux pays impliqués dans le processus de paix ont signé hier au palais de l'Élysée l'accord de Dayton qui met officiellement fin à trois ans et demi de guerre. Tous les participants ont cependant souligné, à l'instar du président Jacques Chirac, qui a ouvert la cérémonie, que si la guerre était finie, une paix durable restait à faire. Les présidents serbe, croate et bosniaque, Slobodan Milosevic, Franjo Tudjman et Alija Izetbegovic, ont signé cet accord devant quelque 70 chefs d'État et de gouvernement, ministres et dirigeants d'organisations internationales réunis dans la salle des fêtes de l'Élysée. (Voir autres informations en page A 7.)

RÉMY OURDAN
LE MONDE

Sarajevo — Trois semaines après la clôture des pourparlers de Dayton, la situation n'a pas évolué en Bosnie-Herzégovine. Les présidents serbe, croate et bosniaque ont certes des soucis avec leurs oppositions, mais ils contrôlent pour l'instant l'avancement du processus de paix. Les trois armées obéissent parfaitement à leurs présidents respectifs, et le cessez-le-feu est respecté. Pale — fief des séparatistes bosno-serbes — n'a pas encore été déstabilisé et conserve sa capacité de nuisance. La première étape, es-

sentielle, de la marche vers la paix — le *statu quo* — est un succès. À leur retour des États-Unis, les trois présidents ont été salués dans leurs capitales. Slobodan Milosevic a enfin pu offrir aux Serbes la levée des sanctions économiques qui les frappaient depuis le printemps 1992. Il a mis un terme à une guerre dont il a été le principal instigateur.

Ne pouvant espérer dominer la Yougoslavie, le président serbe avait misé sur le nationalisme et la séparation ethnique de la population, et sa victoire est incontestable. Mais l'année

VOIR PAGE A 12: PAIX

■ Voir aussi en page A 10 l'éditorial de François Brousseau: De guerre lasse



Tandis qu'à Paris, les protagonistes signaient l'accord de Dayton, des habitantes de Vukovar se réunissaient à proximité du quartier général de l'ONU, à Zagreb en Croatie, pour rappeler le souvenir des victimes du conflit bosniaque. Pendant ce temps à Mannheim, en Allemagne, l'officier américain David Criswold embrassait sa fille Danielle avant de prendre l'autobus à destination de la Hongrie d'où il allait se rendre en compagnie d'autres soldats américains en Bosnie pour participer à la mission de paix de l'OTAN.

PHOTOS AP

Molson conteste son évaluation foncière

Forcillo accusé d'ingérence

Le RCM lui reproche d'être intervenu auprès du Service d'évaluation

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

L'opposition officielle à l'hôtel de ville de Montréal réclame la démission du vice-président du comité exécutif, Sammy Forcillo, qui a usé de son poids politique pour tenter d'accélérer un dossier d'ordre administratif.

M. Forcillo est intervenu à deux reprises pour «relancer la discussion» entre le Service d'évaluation de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) et la Brasserie Molson alors que l'entreprise conteste son évaluation foncière. Ce faisant, M. Forcillo a manqué à son devoir de ne pas faire d'ingérence et s'est donc montré «irresponsable», soutient l'opposition.

Cette dernière s'insurge d'autant plus contre l'attitude adoptée par M. Forcillo que la Ville de Montréal risque de perdre des millions de dollars en taxes perçues si un



Sammy Forcillo

VOIR PAGE A 12: FORCILLO

Les réformistes disputent au Bloc le rôle d'opposition officielle

Le Bloc défend mieux les intérêts du Canada, dit Michel Gauthier

JEAN DION
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le Parti réformiste veut devenir l'opposition officielle à la place de l'opposition officielle, mais les souverainistes du Bloc québécois assurent qu'ils défendent mieux les intérêts du Canada que lui et le gouvernement est d'avis que Preston Manning devrait se soumettre à un examen psychiatrique.

Dans une atmosphère de surchauffe — que l'irruption d'un député libéral déguisé en père Noël n'a que temporairement apaisée —, le rideau est tombé hier sur l'une des sessions les plus échevelées et acrimonieuses qu'ait connues la Chambre des communes, une session qui a démontré que la classe politique fédéraliste aura fort à faire pour se remettre de son mal de bloc inhérent au lendemain de veille référendaire.

VOIR PAGE A 12: RÉFORMISTES

Qui veut la tête de Johnson?

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Qui veut la tête de Daniel Johnson? La fronde qui s'organise émane essentiellement de l'extérieur du parti, mais elle est de fort calibre. En retrait de la vie interne du parti, ces conspirateurs libéraux comptent parmi les meilleurs spécialistes des prises de pouvoir.

Depuis quelques semaines déjà, *Le Devoir* épiait les activités de ces hauts stratèges de l'action politique. Le sondage que le groupe a commandé à la firme SOM, et dont les résultats viennent de paraître, a permis de confirmer les bruits, d'attacher les ficelles et de remonter la filière jusqu'à Mario Bertrand, en passant par Paul Langlois et Michel Le Roux.

À la fin novembre, Paul Langlois s'est rendu chez SOM pour le questionnaire d'un sondage politique en insistant sur le caractère secret de l'opération. Il s'agissait de mesurer la popularité des personnalités dont on parle le plus souvent comme d'éventuels aspirants à la direction du PLQ.

Qui est Paul Langlois? Aux côtés de Pierre-Claude Nolin, devenu sénateur, et de Michel Le Roux, un riche administrateur, il a fait partie du noyau central de l'organisation qui a conduit les conservateurs de Brian Mulroney au pouvoir en 1984. Il exerce aujourd'hui son métier

VOIR PAGE A 12: JOHNSON

• LES ACTUALITÉS •

La juge Ruffo perd sa bataille

La Cour suprême n'a pas reconnu que le devoir de réserve puisse porter atteinte à la liberté des magistrats

LE DEVOIR ET PC

La juge Andrée Ruffo a perdu sa bataille devant la Cour suprême du Canada et devra en conséquence se plier à l'audience disciplinaire que le Conseil de la magistrature du Québec doit tenir pour évaluer une plainte portée contre elle par le juge en chef Albert Gobeil.

La juge Ruffo, qui est bien connue pour ses sorties publiques en faveur des enfants, n'a pas obtenu que soit assoupli le devoir de réserve des juges du Québec, la Cour suprême évitant de dire si cette disposition porte atteinte à la liberté d'expression des magistrats.

Hier, en fin d'après-midi, l'avocat de la juge à Québec, M^{re} André Jolicoeur, a dit réserver ces commentaires pour sa cliente, tandis que cette dernière, qui siège à la Chambre de la jeunesse de Saint-Jérôme, n'était pas disponible pour une entrevue.

Ce conflit entre le Conseil de la magistrature du Québec et Mme Ruffo a commencé en 1988 après que la juge eut publiquement critiqué le nombre insuffisant de places en foyers d'accueil et envoyé deux adolescents manifester au bureau de la ministre de la Santé et des Services sociaux de l'époque, Thérèse Lavoie-Roux. Mme Ruffo avait aussi commenté en public des causes encore à l'étude devant son tribunal.

Ces incidents lui ont valu une première réprimande du Conseil, en septembre 1990, que Mme Ruffo a choisi d'ignorer. Elle considérait de son devoir de défendre publiquement les enfants.

Son refus de se plier à la décision du Conseil a entraîné une seconde plainte, déposée en octobre 1990 par nul autre que le président du



Andrée Ruffo

PHOTO ARCHIVES

Conseil et juge en chef du Québec, Albert Gobeil.

Dans une lettre de 34 pages, le juge Gobeil a accusé Mme Ruffo d'être entre autres intervenue dans une cause entendue par un autre juge en donnant des conseils à l'accusé. Il lui a aussi reproché certaines sorties publiques. Cette plainte déposée en octobre 1990 n'a pas été entendue car Mme Ruffo s'est aussitôt tournée vers les tribunaux.

Juge de la Chambre de la jeunesse du district de Saint-Jérôme depuis 1986, Mme Ruffo s'est adressée à la Cour suprême car elle estimait que le Conseil de la magistra-

ture et son comité d'enquête ne pouvaient faire preuve d'impartialité face à une plainte déposée par le juge en chef lui-même. Elle contestait aussi le ton vindicatif de la lettre du juge Gobeil.

De plus, Mme Ruffo demandait à la Cour suprême de se prononcer sur la constitutionnalité du code de déontologie des juges québécois. Selon elle, le libellé du devoir de réserve, de courtoisie et de sérénité inscrit dans le code est trop vague et porte atteinte à la liberté d'expression des juges.

Six des sept juges qui ont entendu sa cause ont rejeté ses arguments. Selon eux, le Conseil et son comité d'enquête peuvent juger de façon impartiale une plainte déposée par son président. Les membres du comité « n'ont rien à gagner en ne décidant pas selon leur conscience, pas plus qu'ils n'ont à perdre en rendant justice. Il n'y a pas lieu de craindre, en conséquence, que les membres du comité se voient influencés par le langage de la plainte ni par le statut particulier de son auteur », écrit le juge Charles Gonthier pour la majorité.

Quant au devoir de réserve, la Cour suprême le voit comme un « principe fondamental » dont le contenu est « suffisamment précis pour valoir comme norme professionnelle ». Les juges n'ont pas vu la nécessité de se prononcer sur sa constitutionnalité.

Les démarches infructueuses de Mme Ruffo ont coûté aux contribuables québécois près de un million de dollars en frais d'avocat. Elle doit aussi faire face à une autre plainte déposée en avril dernier pour protester contre sa participation, contre rémunération, à certains événements publics.

Équilibriste



PHOTO JACQUES NADEAU

CE QUIDAM a littéralement pris la porte, en vélo de surcroît, bravant le froid et la circulation dans les rues de la métropole. Travaux de rénovation, déménagement, répétition d'un numéro de cirque? Qui sait ce que le débrouillard avait en tête.

Sites d'enfouissement

Québec permet d'enfourer des déchets dans les «chapeaux»

LOUIS-GILLES FRANCŒUR
LE DEVOIR

Le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) a autorisé la construction de dizaines de «chapeaux» sur le sommet de sites d'enfouissement de la province, qui sont bourrés de déchets sur des hauteurs pouvant atteindre près de dix mètres alors que la réglementation n'autorise que quatre mètres.

C'est ce qu'ont confirmé au *Devoir* divers fonctionnaires du MEF, qui disent appliquer ainsi diverses «décisions» prises par leur haute direction.

Pour le directeur général du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED), François Tremblay, il s'agit «d'une complaisance d'autant plus inacceptable envers les promoteurs que ses décisions permettent de contourner les normes réglementaires sur la fermeture des sites et la loi 101, adoptée en 1993, qui exige une audience pour toute augmentation de capacité d'enfouissement».

Le front commun, qui représente une quarantaine de comités de citoyens, songe à demander un jugement déclaratoire aux tribunaux, s'il trouve l'argent requis, pour empêcher le MEF d'autoriser d'autres promoteurs à entasser des déchets au-delà de quatre mètres de la surface des sites.

L'été dernier, le MEF a autorisé l'immense site d'enfouissement de Lachenaie à augmenter de 40 % sa capacité en logeant dans son futur chapeau quelque 320 000 mètres cubes de déchets, portant ainsi la capacité totale des anciennes cellules à 1,16 million de tonnes, a précisé Robert Tétreault, directeur régional du MEF dans la région administrative de Montréal.

Cette augmentation moins connue s'ajoute aux quatre millions de mètres cubes que les propriétaires, une filiale de la multinationale BFI, pourront enfouir dans de nou-

velles cellules dont Québec vient d'autoriser la construction. BFI pourra enfouir 970 000 m³ par an dans ses nouvelles cellules alors que le BAPE avait recommandé à Québec de s'en tenir à 470 000 tonnes.

Le site de Berthierville, moins important que celui de Lachenaie, a lui aussi obtenu de pouvoir construire un «chapeau» dont le sommet dépassera les quatre mètres. Le MEF n'a pu fournir la hauteur finale autorisée.

Le règlement sur les déchets solides précise à son article 50 que, sauf à Montréal, «la surélévation d'un lieu d'enfouissement sanitaire par les couches de déchets solides ne doit pas être supérieure à quatre mètres par rapport au profil environnant».

Le MEF permet actuellement aux propriétaires de sites d'empiler d'abord des déchets jusqu'à quatre mètres au-dessus du sol en suivant un angle de 30 degrés. Pour le milieu du site, les propriétaires peuvent créer une pente pouvant aller de deux à cinq degrés, ajoute M. Tétreault, ce qui donne une hauteur telle sur de grands terrains qu'on peut y enfouir de nouveaux déchets, selon le ministère. Ainsi, le sommet du site de Lachenaie atteindra 9,8 mètres au centre, créant un talus bourré de déchets. Cette élévation comprend le recouvrement d'imperméabilisation, sur lequel pourra s'ajouter la terre excavée, pour laquelle il n'existe aucune norme.

Le MEF a adopté cette interprétation «libérale» alors qu'il était dirigé par l'ancien ministre Pierre Paradis, avocat de son métier. Les directions régionales avaient souvent dépassé la norme de quatre mètres au centredes sites, ce qui explique qu'on a décidé de généraliser cette interprétation pour ne pas se la faire imposer par les tribunaux. Mais, précise M. Tétreault, le ministère ne l'appliquera qu'aux sites ouverts au moment des demandes et non à des sites fermés, comme le site Meloche ou celui de Transvick, à Saint-Jean-de-Matha.

Quand le cirque débarque en ville...



DROIT DE PAROLE
ÉMISSION SPÉCIALE DE DEUX HEURES
CE SOIR 20h

C'est un *Droit de parole* en deux volets que nous vous proposons ce soir.

D'abord, le documentaire *Quand le cirque débarque en ville* explore la réalité des jeunes de la rue.

À Montréal et à Rio de Janeiro, deux entraîneurs du Cirque du Soleil donnent des ateliers aux enfants sans abri.

Ensuite, Anne-Marie Dussault reçoit Dan Bigras, des jeunes de la rue et différents intervenants pour un grand débat sur la situation de ces jeunes.

Les aidons-nous suffisamment? C'est à voir...

FONDACTIONS
ADOBECKOI
96.9 FMRadio
Québec

OUVREZ, VOUS VERREZ.

La première image de Radarstat

Ottawa, (AFP) — Le ministre canadien de l'Industrie, John Manley, a dévoilé hier la première image du satellite canadien d'observation de la Terre Radarsat, lancé par une fusée américaine Delta 2 le 4 novembre de la base de Vandenberg (Californie, États-Unis).

L'image présentée jeudi, une pho-

tographie d'excellente qualité de l'île du Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse, confirme le bon fonctionnement du satellite canadien.

«Nous sommes enthousiasmés par la très grande qualité de la première image de Radarsat et la rapidité avec laquelle elle a été produite», a déclaré Robert Tack, prési-

dent de Radarsat International (RSI), l'organisme chargé de la commercialisation des images du satellite.

«Nous sommes convaincus que l'obtention d'une image aussi tôt dans le programme contribuera grandement à nos activités de commercialisation», a-t-il ajouté.

L'ÉTAT DU MONDE 1996



Édition renouvelée
et mise à jour
704 pages • 27,95 \$



**Le seul annuaire
économique
et géopolitique
mondial**

«... de loin la meilleure
publication du genre
en français.»

Claude Picher, *La Presse*

Parce que la terre tourne

LE DEVOIR

CKAC 730

Boréal

Qui m'aime me lise.

LE DEVOIR

MONTREAL

Les cols bleus n'ont pas le choix

Ils doivent fournir un service de qualité à la population s'ils veulent éviter une loi spéciale

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

La Ville de Montréal se dit prête à poursuivre les pourparlers avec le syndicat des cols bleus tant que ce dernier acceptera d'assurer «un service de qualité à la population mont-réalisée».

Le syndicat s'y est d'ailleurs engagé par écrit auprès du ministre des Affaires municipales, Guy Chevrette. De surcroît, la Commission parlementaire de l'économie et du travail réunie hier oblige la partie syndicale à agir ainsi, sinon Québec interviendra par voie législative.

Un mécanisme d'encadrement sera mis en œuvre pour voir au bon déroulement des négociations. A tout moment, la commission parlementaire peut être appelée à siéger pour analyser la situation.

De son côté, l'administration municipale maintient ses moyens de pression, dont la suppression des libérations syndicales qui a été jugée illégale par le Conseil des services essentiels. «On n'en ajou-

te pas mais on n'en retire pas», s'est défendue hier la présidente du comité exécutif, Noushig Eloyan.

De plus, la Ville n'offre pas, du moins publiquement, de concession parmi les éléments en litige. Pour sa part, le syndicat se montre ouvert à l'abaissement récurrent du plancher d'emploi (établi actuellement à 4060 postes) ainsi qu'au financement de la réduction de la semaine de travail par l'abandon de neuf des quatorze jours fériés.

Mme Eloyan, qui confirme que le dossier a beaucoup avancé en permettant la restauration du climat entre les parties, a salué hier l'ouverture des cols bleus mais ne se dit pas aussi optimiste qu'eux quant à un règlement d'ici deux semaines. «Il faut être réaliste. On va prendre le temps qu'il faut», dit-elle.

Le 15 décembre de l'an dernier devait être la date pour voir la conclusion du dossier. Douze mois plus tard, l'administration du maire Pierre Bourque a changé de dis-

La réaction de la Ville survient après que Québec se fut montré favorable à la proposition des cols bleus de continuer la ronde de négociations imposée la semaine dernière par les élus provinciaux. Pour l'instant, l'imposition d'une loi spéciale semble donc écartée.

Toutefois, bien que le contact soit maintenu entre les deux parties, aucune rencontre officielle n'est encore arrêtée. D'ailleurs, Mme Eloyan a répété à maintes reprises que la Ville et le syndicat sont encore loin d'un règlement dans le dossier. Tout au plus, souligne-t-elle, que la présence de représentants de la FTQ et du SCFP ainsi que des observateurs mandatés par le gouvernement du Québec a contribué à améliorer le dialogue.

Reste à voir maintenant si cette trêve préparera réellement le terrain pour le renouvellement de la convention collective ou si elle ne représente qu'un arrêt temporaire avant la reprise des hostilités qui perdurent depuis près de deux ans.

Le développement résidentiel de la cour de triage

CP Rail sert un ultimatum à la Ville d'Outremont

MICHEL LALIBERTÉ
LE DEVOIR

À bout de patience, la direction de Réseau CP Rail a servi un ultimatum à la Ville d'Outremont dans le dossier du projet de développement résidentiel de la cour de triage. Pour respecter cette sommation, le conseil municipal devra déposer et approuver avant le 29 février 1996 un règlement de zonage permettant la mise en chantier de l'ambitieux projet de 500 millions de dollars, à défaut de quoi CP Rail fera marche arrière et augmentera ses activités ferroviaires sur le site.

«Un règlement déposé et approuvé», a répété au *Devoir* le vice-président au développement du réseau de CP Rail, Jacques Côté. «C'est aux membres de l'administration municipale de se convaincre et de convaincre leurs citoyens qu'ils veulent ce projet. Ce n'est pas à nous», a-t-il indiqué.

C'est la Ville, a rappelé M. Côté, qui a fait des démarches auprès du CP pour discuter d'une conversion de ces terrains — la cour de triage, située dans le nord de la municipalité, s'étend sur un peu moins de deux millions de pieds carrés — et non l'inverse. Le représentant de CP Rail a de plus souligné que dix millions de dollars ont été investis jusqu'ici en études de faisabilité et pour un plan d'aménagement d'ensemble. La compagnie a assez perdu de temps et d'argent, a affirmé M. Côté, qui dit ressentir «une certaine frustration» devant la lenteur de la Ville à agir.

Selon un document émanant du comité CP Rail/Ville d'Outremont, le CP a consenti à modifier quelques éléments de son projet initial au terme de la consultation publique organisée au début de l'année. Ce document, dont *Le Devoir* a obtenu copie, stipule notamment que:

■ le futur boulevard Beaubien ne comptera pas six voies mais sera plutôt du même «gabarit» que celui des ave-

nues Bernard et Laurier. Cette modification évitera que cette artère n'accorde la circulation de transit. Le CP s'accorde également pour revoir la vocation du boulevard;

■ la hauteur des édifices le long du boulevard Beaubien se situera entre six et neuf étages et non plus entre six et 14 étages comme proposé dans le projet initial;

■ Le nombre d'unités construites passera de 1919 à 1827, dont 1500 unités sur les terrains du CP. La densité du projet sera augmentée en raison de la réduction de la hauteur des édifices sur le boulevard Beaubien.

Interrogé à savoir si d'autres compromis étaient possibles, M. Côté n'a laissé de place à aucune interprétation. «Je ne peux pas en voir d'autres», a-t-il laconiquement laissé tomber.

Jacques Côté a rencontré mardi le nouveau maire d'Outremont, Jérôme Unterberg, ainsi que les conseillers Stéphane Harbour et Donal Archambault. «Pour relancer le dossier», a dit M. Unterberg. D'autres rencontres sont prévues.

Le maire Unterberg a indiqué qu'il profitera de la séance du conseil lundi soir pour dévoiler à ses commentants comment la Ville entend procéder pour mener le projet à bon port. Chose certaine, «le fruit est mûr pour une décision», a-t-il lâché.

Pour respecter la date butoir fixée par CP Rail, la Ville d'Outremont devra déposer un projet de règlement de zonage au plus tard le 12 février. Après la tenue d'une assemblée de consultation publique annoncée 15 jours auparavant, par la voie d'avis publics, le conseil pourrait adopter le règlement de zonage. Les résidents habilités à voter pourront alors signer le registre. Advenant qu'un nombre suffisant d'électeurs signent, le règlement sera soumis à un vote populaire. Dans l'éventualité où le nombre de signatures serait insuffisant, le règlement sera de facto approuvé.

Projet domiciliaire dans le secteur Villa-Maria

Bourque, l'homme qui coupait des arbres?

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Le maire de Montréal Pierre Bourque, qui voulait planter des arbres, est dorénavant perçu comme «l'homme qui veut abattre des arbres» par les citoyens du secteur Villa-Maria.

Selon les renseignements recueillis hier, tout indique que l'administration municipale donnera le feu vert à un projet de développement résidentiel sur le terrain du monastère des Soeurs adoratrices du Précieux-Sang.

Le comité exécutif de la Ville de Montréal devrait demander à la réunion du conseil de lundi une modification du zonage dans le secteur Villa-Maria afin de permettre la construction de 172 unités d'habitation sur le terrain du monastère. «A mon avis, le projet mérite d'être adopté», a déclaré hier le responsable du dossier de l'urbanisme au sein du comité exécutif, Pierre Goyer.

Tous ne partagent cependant pas cet avis. De nombreux citoyens du quartier s'opposent à ce projet qui éliminera des espaces verts et des arbres dans un quartier où il n'y a déjà pas beaucoup de verdure.

Selon la Ville, le projet entraînera l'abattage d'une douzaine d'arbres. Selon le Comité pour la protection du secteur Villa-Maria, la moitié des 51 arbres situés sur le terrain du monastère seront sacrifiés.

Selon les estimations du comité, le quartier Notre-Dame-de-Grâce compte 0,33 acre de verdure pour 1000 habitants. La norme pour Montréal serait de 2,6 acres pour 1000 habitants.

Plusieurs citoyens ont uni leurs voix, lors d'une assemblée publique tenue mercredi soir, pour demander à l'administration municipale de retarder le projet.

Les citoyens voudraient être consultés davantage, a expliqué Jean-Louis Côté, porte-parole du Comité pour la protection du secteur Villa-Maria.

«C'est un secteur historique, très vieux, qui fait partie de notre histoire, dit-il. On ne s'oppose pas

au projet, mais il y aurait peut-être d'autres solutions qui permettraient de garder le boisé intact et accessible au public.»

Les membres du comité et une trentaine de citoyens ont rencontré le conseiller Pierre Goyer, hier à l'hôtel de ville, pour lui faire part de leurs inquiétudes.

M. Côté estime que la rencontre a été «assez négative». M. Goyer ayant refusé d'imposer un moratoire sur le projet de développement résidentiel. «On a très peu d'espaces verts», déplore Jean-Louis Côté. Si tout ça fonctionne, ça va juste faire en sorte qu'il y ait plus de monde et un ratio d'espaces verts encore plus faible.»

Bijouterie
GAMBARD
Vente et service technique
630-A, rue Cathcart, Montréal, centre-ville
866-3876
BIJOUTIER AUTORISÉ ROLEX

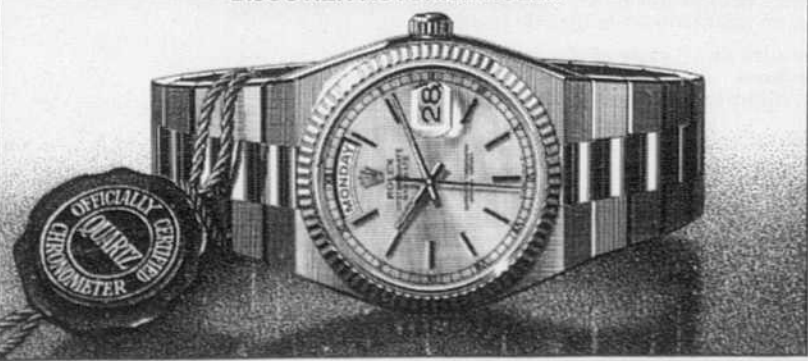


PHOTO JACQUES NADEAU

La ministre fédérale de la Santé, Diane Marleau (au centre), a annoncé hier la contribution de son gouvernement à cette étude sur l'ostéoporose, en compagnie de Joyce Gordon, présidente de l'Association canadienne de l'ostéoporose, et du chef de l'étude, le Dr Alan Tenenhouse.

L'ostéoporose fera l'objet d'une vaste étude pancanadienne

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

La plus importante étude sur l'ostéoporose jamais réalisée au Canada a été lancée hier à Montréal. D'une durée de cinq ans, cette vaste recherche permettra d'en savoir davantage sur les facteurs de risque, la fréquence et les coûts associés à cette maladie qui touche environ 1,5 million de femmes et d'hommes au Canada.

Intitulée Camos, l'étude canadienne multicentrique sur l'ostéoporose portera sur environ 9000 sujets et mettra à contribution neuf centres de recherche à travers le pays qui recueilleront les premières données de masse sur l'incidence et l'évolution de l'ostéoporose à l'échelle canadienne.

«L'ostéoporose touche un million et demi de Canadiennes et de Canadiens et entraîne des coûts qui s'élèvent à quelque 400 millions par an. Si l'ostéoporose n'est pas combattue, le coût des soins qu'elle exigera doublera, et même davantage, au cours des trente prochaines années», a fait valoir hier la ministre fédérale de la Santé, Diane Marleau, dont le ministère fournira 2,5 des neuf millions de dollars que cotisera l'étude Camos.

L'ostéoporose est la principale cause de fractures chez les personnes âgées, notamment des fractures de la hanche, dont 25 % des victimes décèdent dans l'année qui suit leur accident. A l'heure actuelle, on estime qu'une femme sur quatre souffre d'ostéoporose, après l'âge de la ménopause, et un homme sur huit. Cette maladie, qui entraîne une perte de la masse osseuse, a provoqué plus de 25 000 fractures de la hanche chez des personnes âgées au Canada en 1990. Seulement en soins hospitaliers, le fardeau imposé au système de santé par

ces fractures s'élèverait à 400 millions de dollars. «Cela n'inclut pas les coûts liés à la perte d'autonomie, la réhabilitation, les médicaments. La moitié des gens qui subissent une fracture de la hanche ne retrouvent pas leur condition d'avant», a expliqué hier le Dr Alan Tenenhouse, chef de cette étude et directeur du Centre de maladies osseuses de l'Université McGill.

Et toutes ces données sont des estimations découlant d'études européennes ou américaines, aucune donnée épidémiologique n'existant pour dresser le profil exact de la population canadienne. «Ces chiffres sont très approximatifs. En Europe seulement, l'incidence de l'ostéoporose varie de 30 fois selon les pays. Pour développer une stratégie rationnelle de prévention et des traitements efficaces, il faut savoir ce qui se passe au Canada», a-t-il fait valoir hier.

L'ostéoporose est déterminée en partie par des facteurs génétiques, dont l'appartenance à une race ou la présence d'antécédents familiaux, et des facteurs environnementaux tels l'alimentation, l'éducation, les habitudes de vie et l'exercice. Les individus de race blanche vivant dans les pays nordiques peu ensoleillés en sont plus atteints en général. La plupart du temps, l'ostéoporose se manifeste par une déformation de la colonne vertébrale, une réduction de la taille et une vulnérabilité des os aux fractures des

poignets, des membres inférieurs et des hanches. L'étude, dont les premières conclusions seront connues d'ici un ou deux ans, pourrait permettre de mieux cibler les traitements préventifs et d'indiquer si un programme national de dépistage vaudrait la peine d'être instauré et à quel âge.

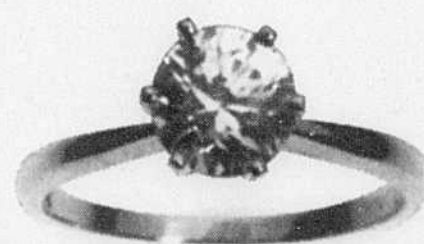
Pour l'instant, environ 30 % des femmes de 50 à 65 ans au Québec prennent des hormones, ce qui permet de ralentir la perte naturelle de la masse osseuse qui suit la ménopause. La thérapie hormonale pour prévenir l'ostéoporose est suggérée à toutes les femmes, même si seulement 25 % d'entre elles en souffrent. «Ce n'est pas idéal comme mode de prévention. La recherche pourra permettre d'agir de façon plus précise», affirme le Dr Jacques Brown, de l'Université Laval.

Un plus grand accès au densitomètre — l'appareil requis pour évaluer la densité osseuse que l'on retrouve surtout dans les grands hôpitaux urbains — pourrait permettre de mieux dépister la maladie. A ce titre, le développement de densitomètres à ultrasons pourrait faciliter le diagnostic de la maladie dans les régions plus éloignées. La perte de masse osseuse, qui est d'environ 1 % par année après l'âge de 30 ans, peut atteindre de 2,5 à 3 % après la ménopause, de sorte que les femmes peuvent perdre jusqu'à 20 % de leur masse osseuse après la ménopause.

PERSONNE NE VEND MOINS CHER



LE PARCHEMIN
Joaillier Orfèvre



50%

de rabais
sur toutes nos
bagues
à diamants

Bague 14 ct

1 Carat

prix cour.
5 576 \$

\$2 788

Solaire
1/2 carat
50 points total



Seulement

\$888

Prix cour. 1 776 \$

Jonc
d'anniversaire
Diamant
1 carat total



Seulement

\$888

Prix cour. 1 776 \$

Jonc
d'anniversaire
25 points
total



Seulement

\$288

Prix cour. 576 \$

Bracelet tennis

50%

de rabais

1/2 ct total

588\$

Prix cour. 1 176 \$



Boucles d'oreilles à diamants
50% de rabais

0,10 ct total

88 \$

prix ord.: 176 \$

0,25 ct total

368 \$

prix ord.: 736 \$

0,50 ct total

688 \$

prix ord.: 1 376 \$

Mezzanine Métro

Berri-UQAM

1500, rue Berri

845-5243

Commandes téléphoniques

1 800 667-6878

UN CADEAU SUPERBE



Pas ce qu'il y a de plus sexy...

mais deux sous-vêtements
suffiront pour vos voyages aux
quatre coins du monde !

LES SOUS-VÊTEMENTS DE VOYAGE TILLEY : ils se lavent en un clin d'oeil, sèchent rapidement et résistent aux taches; ils sont confortables et n'irritent ni ne serrent jamais; ils sont confectionnés de tissu léger et durable qui absorbe la transpiration. Blanc. Dames de TP à TTTG 17 \$. Hommes de P à TTTG 19 \$.

Satisfaction garantie

Emballage-cadeau gratuit !

Tilley Endurables

158, ave. Laurier Ouest
Montréal 272-7791

POUR PASSER UNE COMMANDE OU
POUR DEMANDER UN CATALOGUE
GRATUIT COMPOSEZ LE :

1-800-465-4249

• LES ACTUALITÉS •

La Cour suprême accorde à un père la garde d'un enfant enlevé par sa mère

Elle évite toutefois de se prononcer sur les principes qui doivent guider les accords de garde

MANON CORNELIER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le père de S., une petite fille aujourd'hui âgée de six ans, a obtenu la garde de son enfant, actuellement en France avec sa mère.

La décision rendue hier par la Cour suprême du Canada ne met pas un terme à cette affaire qui tra-

ne depuis 1992. Il faut encore que les autorités françaises arrivent à localiser la fillette pour la confier à son père. Personne ne sait où sa mère et elle se trouvent.

En tranchant cette cause, la cour a évité de se prononcer sur les principes qui doivent guider les tribunaux lorsqu'un parent ne respecte

pas les exigences de résidence inscrites dans un accord de garde.

Le plus haut tribunal du pays devrait faire connaître sa position à ce sujet dans les mois qui viennent alors qu'il rendra sa décision dans deux cas similaires entendus la semaine dernière, en même temps que la cause du père de S.

Hier, la cour s'est limitée aux faits entourant cette affaire bien particulière.

Tout débute en 1989 alors que S. n'a que trois mois et demi. Ses parents, séparés, s'entendent à l'époque pour confier la garde de l'enfant à la mère et accorder des droits de visite au père. L'accord

précise que la mère doit avertir le père de tout projet de déménagement.

En 1991, la mère manifeste le désir de retourner dans son pays natal, la France, ce qui pousse le père à demander à la Cour supérieure du Québec un changement de garde. Le projet est laissé en plan, les pa-

rents s'entendant pour inclure de nouvelles conditions sur le lieu de résidence de l'enfant. L'accord prévoit qu'à moins d'entente à l'amiable, la mère ne peut s'installer à un endroit où le père serait privé de ses droits de visite, et ce, jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de huit ans.

En juillet 1992, la mère et S. vont en vacances en France, comme le permet l'entente, mais ne reviennent pas. Jusqu'en 1994, le père arrive à communiquer occasionnellement avec S. par téléphone, mais il est sans nouvelles depuis.

Dès août 1992, il s'adresse à la Cour supérieure pour faire changer la garde mais la mère ne se présente jamais devant le tribunal, préférant se faire représenter par un avocat. Elle obtient gain de cause devant cette cour et conserve la garde, mais en juin 1993, la Cour d'appel renverse cette décision.

Les tribunaux français ont aussi donné raison au père en vertu de la Convention sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants et un mandat de recherche décerné par Interpol a été émis à l'endroit de la mère et de l'enfant.

En confirmant la décision de la Cour d'appel, les juges de la Cour suprême notent qu'à cause de la conduite de la mère, «les tribunaux du Québec ont été en partie privés de l'information nécessaire à l'évaluation du meilleur intérêt de l'enfant, qui demeure le critère applicable en la matière».

«Ne disposant que de la preuve offerte par le père tendant à démontrer sa capacité à assurer adéquatement la garde, et confrontés à la conduite de la mère, nous n'avons d'autre alternative que de rejeter l'appel [de la mère]», concluent-ils.

EN BREF

BACCALAURÉAT
«HAUT DE GAMME»

(Le Devoir) — L'Université de Sherbrooke offrira en septembre prochain un tout nouveau baccalauréat multidisciplinaire intégré en sciences de la nature et en sciences humaines, qui veut proposer une formation «décloisonnée et ouverte sur le monde». Ce nouveau baccalauréat «haut de gamme» sera offert au campus du Fort Saint-Jean (l'ancien Collège militaire royal de Saint-Jean) et permettra d'unifier différentes disciplines pour expliquer de nouveaux phénomènes comme la mondialisation des marchés, l'importance des relations internationales ou l'influence culturelle entre les nations. De plus, l'étude de trois langues modernes, le français, l'anglais et l'espagnol, sera intégrée à la vie étudiante sur le campus. Le nouveau baccalauréat veut ainsi former une centaine d'étudiants qui pourront œuvrer dans des carrières internationales en coopération et en diplomatie, dans des activités commerciales et de communication, dans la gestion d'entreprises à très haute technologie, dans le domaine du transfert technologique, dans la direction d'équipes multidisciplinaires marquées par la communication.

MEURTRE DE PINARD:
L'ENQUÊTE PROGRESSE

(PC) — La police de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) possède la description d'un homme soupçonné d'être le meurtrier de la policière Odette Pinard. Selon le sergent Laurie-Ann Lefebvre, l'individu a été aperçu de dos, à l'intérieur du poste de police communautaire, par quelqu'un qui connaissait la victime, et ce, quelques minutes avant le meurtre, le 27 novembre dernier, dans le secteur Cartierville, à Montréal. Il s'agit d'un homme très mince, âgé entre 45 et 50 ans, ayant une chevelure blanche, ondulée à la nuque, très fournie et faisant penser à une perruque. L'homme portait une chemise à carreaux blanche et bleue et un pantalon foncé. Entre-temps, l'organisme Jeunesse au Soleil a annoncé hier qu'une récompense de 50 000 \$ sera offerte à toute personne qui fournira des renseignements permettant d'arrêter et de faire condamner le meurtrier de la policière.

1-800 HYPERTENSION

(PC) — La société pharmaceutique Parke-Davis offre aux personnes souffrant d'hypertension artérielle et celles à qui les médecins ont prescrit le médicament Accupril (un antihypertenseur) la possibilité d'obtenir des conseils par téléphone afin de les aider à poursuivre leur traitement. Le service est disponible en quatre langues, français, anglais, chinois et italien, 24 heures sur 24. Dans un premier temps, le patient recevra une brochure et un document vidéo expliquant ce qu'est l'hypertension artérielle, ses causes et son dépistage ainsi que les moyens de la maîtriser tout en menant une vie normale. Le patient recevra aussi une carte portant un numéro de téléphone auquel il peut avoir accès pour poser des questions en cas de difficultés.



QUÉBEC-LIVRES,
UNE DIVISION DE
GROUPE QUÉBECOR INC.
RECHERCHE UN(E)
REPRÉSENTANT(E)
POUR SON RÉSEAU DE
LIBRAIRIES

Vous aurez à visiter des clients déjà établis et à développer une nouvelle clientèle à l'intérieur d'un territoire déterminé.

Vous êtes dynamique, autonome, organisé et comptez à votre actif des résultats concrets dans la vente. Vous possédez également une bonne culture générale. Une expérience dans le domaine du livre et/ou du multimédia serait un atout.

Nous offrons une rémunération concurrentielle ainsi qu'un programme complet d'avantages sociaux.

Veuillez faire parvenir votre c.v. avant le 30 décembre 1995 à l'adresse ci-dessous:

QUÉBEC-LIVRES
a/s Directeur commercial
2185, Autoroute des Laurentides
Laval (Québec)
H7S 1Z6

CARRIÈRES
&
PROFESSIONS
LE DEVOIR

Les lundis,
mercredis,
et vendredis
inclusivement.

Pour réservation
publicitaire,
composez
985-3316
ou
1-800-363-0305

télécopieur
985-3390

Service juridique
de la Sun Life

La déréglementation des institutions financières et la diversification de nos activités ouvrent un grand nombre de nouvelles possibilités intéressantes, et le Service juridique de la Sun Life à Montréal a un poste à offrir à une personne compétente, prête à relever ces défis. À titre de membre de notre Service juridique, vous collaborerez avec un groupe professionnel de plus de quarante avocats répartis sur deux continents. Nos avocats sont spécialisés dans divers domaines juridiques, dont le droit des sociétés, le droit commercial, les litiges, les placements immobiliers, les valeurs mobilières, les régimes de retraite, l'assurance-vie et l'assurance-maladie.

Si vous êtes un professionnel du droit qui possède une solide formation universitaire et une bonne expérience pertinente, le poste ci-après pourrait vous intéresser.

Avocat spécialisé en droit
immobilier et en droit commercial

Un poste stimulant est offert à un membre du Barreau de la province de Québec qui parle et écrit parfaitement le français et l'anglais et qui compte environ cinq ans de pratique du droit immobilier et du droit commercial dans un cabinet privé d'avocats ou dans une entreprise. Des connaissances juridiques dans le domaine des prêts commerciaux ainsi qu'une aptitude particulière à la rédaction juridique seront des atouts.

Nous vous offrons une rémunération concurrentielle, qui comprend une gamme complète d'avantages sociaux. Si le poste vous intéresse, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à l'attention du Vice-président et Vice-directeur juridique, à l'adresse suivante: **SUN LIFE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE, Service juridique, 1150, rue Mansfield, C.P. 6075, Succursale A, Montréal (Québec) H3C 3G5.** Discretion assurée.

La Sun Life pratique l'objectivité en matière d'emploi et offre un milieu de travail sans fumée.



SunLife

Donnez des ailes
à votre carrière

Professionnels en informatique

Donnez des ailes à votre carrière et demeurez à la fine pointe des méthodes et des technologies de l'information, en joignant notre équipe de 4 500 professionnels en consultation informatique.

L'obtention d'importants projets d'implantation de systèmes nous amène à solliciter vos talents d'analyse, de gestion et de communication. Si vous avez de l'expérience dans les domaines d'expertise suivants, faites nous parvenir votre curriculum vitae sans plus tarder.

- Analyse et conception de systèmes
- Gestion de projets de développement et d'implantation
- Programmation : ORACLE, AS-400, C++, Natural/ADABAS
- Recrutement

Keane Inc., une firme de consultation informatique d'envergure dans le marché nord-américain qui se spécialise dans le développement et la gestion des systèmes informatiques.

Keane Canada Inc.
a/s de Suzanne Maltais
1080, Côte du Beaver Hall
Bureau 1010
Montréal, (Québec) H2Z 1S8
Téléphone : (514) 871-0108
Télécopieur : (514) 871-1157

Célébrez avec nous
30 ans de service
auprès de nos clients!



École des
Hautes Études
Commerciales

Professeur
en statistique

Le Service de l'enseignement des méthodes quantitatives de gestion de l'École des Hautes Études Commerciales est à la recherche d'un professeur de statistique.

L'École des Hautes Études Commerciales offre 22 programmes d'études dans le domaine de la gestion. Elle accueille plus de 9 000 étudiants inscrits à temps complet ou à temps partiel, dont près de 2 000 au niveau des études supérieures. Plus de 160 professeurs y font carrière dont 15 au Service de l'enseignement des méthodes quantitatives de gestion.

Nature de la fonction :

Ce professeur prend activement part à l'enseignement des méthodes quantitatives de gestion dans les différents programmes de l'École. Il effectue également de la recherche en gestion et encadre les étudiants dans leur cheminement universitaire. Il peut être appelé à effectuer des tâches administratives et à participer à des activités de rayonnement. Il est à noter que la langue d'enseignement est le français.

Exigences :

Posséder un doctorat en statistique ou dans un domaine connexe. Faire preuve d'excellentes qualités de pédagogie et démontrer un intérêt marqué pour la recherche en gestion.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur dossier personnel, avant le 16 février 1996, au Comité de Sélection, Service des ressources humaines, École des Hautes Études Commerciales, 5255 avenue Decelles, Montréal (Québec), H3T 1V6.

Nous offrons des chances d'emploi égales à tous. De façon à alléger le texte, le genre masculin est utilisé pour désigner tant le masculin que le féminin. Cette offre d'emploi est faite conformément aux exigences d'Immigration Canada.

L'École de technologie supérieure (ÉTS) est l'un des onze établissements du réseau de l'Université du Québec et sa mission est axée sur l'ingénierie d'application. Elle privilégie la filière de formation technologique et maintient des liens étroits avec l'industrie grâce à son système d'enseignement coopératif et par le biais d'activités de recherche commanditées.

L'ÉTS offre plusieurs programmes de baccalauréat et de maîtrise et ouvrira un programme de doctorat en génie appliqué en 1997. Les activités de recherche poursuivies au sein de l'établissement sont financées tant par des organismes gouvernementaux que privés.

L'ÉTS sollicite des candidatures pour douze postes de professeurs réguliers à temps plein (huit de ces douze postes seront comblés durant la prochaine année et quatre selon les futures disponibilités budgétaires).

PROFESSEURS

(postes offerts aux femmes et aux hommes)

Génie de la construction

Infrastructures routières : Aménagement routier, conception de chaussées, études de circulation, infrastructures routières (dimensionnement, matériaux, etc.), études de transport.

Gestion de projets : Planification et contrôle à l'aide de systèmes de gestion, analyse d'optimisation et simulation applicable à la construction, gestion de projets multiples et de leurs coûts.

Réalisation de projets : Exécution de projets de construction, estimation, soumissions, contrats, réclames, choix, entretien, rendement et gestion du matériel, méthodes de construction, sécurité sur les chantiers.

Génie électrique

Hyperfréquences et micro-ondes : Principes de propagation des ondes, composants actifs et passifs utilisés en hyperfréquences et en micro-ondes, logiciels de simulation (EESOF), analyseurs de réseaux et de spectre.

Transport d'énergie : Installations électriques, commandes et stabilité des réseaux électriques, compensation statique, postes de conversion CA/CC.

Électronique de puissance : Simulation et modélisation des convertisseurs à résonance, filtrage des harmoniques.

Génie mécanique

Qualité et productivité : Maîtrise statistique de la qualité, métrologie, fiabilité et maintenance, conception et optimisation des systèmes manufacturiers.

Automatisation et contrôle : Commandes hydrauliques et pneumatiques, contrôle des procédés, systèmes de mesure, systèmes automatiques.

Conception mécanique : Résistance des matériaux, design de machines, conception et analyse des assemblages par éléments finis.

Génie de la production automatisée

Électronique et contrôle : Conception et analyse de circuits électroniques et microélectroniques, micro-systèmes, asservissement, commande par ordinateur.

Systèmes manufacturiers : Simulation industrielle, aménagement d'usine, planification de production, assurance de la qualité.

Conception de systèmes mécaniques : Résistance des matériaux, analyse et conception mécanique, automatisation, capteurs, procédés de fabrication, robotique.

Fonctions :

- Enseignement et encadrement des étudiants au 1^{er} cycle et aux cycles supérieurs.
- Recherche appliquée dans le domaine d'expertise.

Qualifications :

- Posséder un baccalauréat en génie ET correspondre à l'un des deux profils suivants :
 - détenir une maîtrise en sciences appliquées, en ingénierie ou l'équivalent, ainsi que plusieurs années d'expérience industrielle et désirer développer des activités de recherche appliquée grâce à des commandites industrielles;
 - détenir un doctorat (Ph.D.) en ingénierie ou l'équivalent, ainsi qu'une expérience industrielle ou de recherche, et désirer développer des activités de recherche appliquée subventionnées ou commanditées.
- Être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou apte à le devenir.
- Conformément aux exigences en matière d'immigration au Canada, être citoyen canadien ou résident permanent.

Traitement : Selon l'échelle salariale en vigueur à l'ÉTS.

Date d'entrée en fonction : Début de 1996.

Toute candidature sera traitée confidentiellement. Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae, en mentionnant le titre du poste, à :

M. Paul Goly, Doyen des études de 1^{er} cycle et des ressources,
École de technologie supérieure
4750, avenue Henri-Julien, Montréal (Québec) H2T 2C8



Université du Québec

École de technologie supérieure

LE DEVOIR

POLITIQUE

Affaire Le Hir

Claude Lafrance clame son innocence

Il s'en prend au Vérificateur général pour son rapport «partial, partiel et bâclé»

KONRAD YAKABUSKI
LE DEVOIR

Québec — L'homme d'affaires au centre de la controverse où sombre l'ex-ministère de Richard Le Hir, Claude Lafrance, s'en prend au rapport «partial, partiel et bâclé» du Vérificateur général qui l'accuse de conflits d'intérêts «réels ou potentiels» dans l'obtention de contrats du défunt Secrétariat à la restructuration.

Le véritable conflit d'intérêts, selon M. Lafrance, se situerait au niveau de certains fonctionnaires du Secrétariat qui auraient mis leurs allégeances politiques et leur méfiance envers le secteur privé devant les intérêts du gouvernement.

M. Lafrance — qui, selon le rapport du Vérificateur général, était relié directement ou indirectement à neuf firmes qui avaient bénéficié de contrats accordés par le ministère en même temps qu'il agissait comme conseiller auprès de ce dernier dans la sélection de sous-traitants — identifie l'ex-secrétaire adjoint du Secrétariat, Jean Laliberté, comme étant à la source d'une vaste opération d'«obstruction» qui avait pour but de discrediter les études promises par le gouvernement péquiste pour étayer la thèse souverainiste.

«Il a laissé passer ses allégeances fédéralistes avant ses responsabilités de fonctionnaire», a tranché M. Lafrance dans une entrevue accordée hier au Devoir.

«Le Vérificateur a écrit sa conclusion [celle de son rapport] avant de rédiger le texte, affirme M. Lafrance.

Les liens qu'on y suppose entre personnes et entreprises ne sont pas étayés mais la plupart du temps suggérés, la chronologie des événements n'est pas respectée».

Les délais dans l'octroi des contrats découlant de cette «obstruction» auraient fait en sorte que plusieurs études n'ont pu être réalisées alors que d'autres contrats ont dû être octroyés «en catastrophe» à la veille du référendum, d'après M. Lafrance.

Cela explique pourquoi, comme l'a déploré le Vérificateur, plusieurs contrats ont été accordés en dérogation aux procédures habituelles et sans appel d'offres, selon M. Lafrance. En fait, huit contrats ont été autorisés par le Conseil du trésor seulement après que les travaux avaient déjà été entrepris.

«La réalité, c'est qu'on est ici en présence d'un groupe d'entreprises fonctionnant en réseau, qui a fait appel, pour être efficace dans la réalisation urgente des travaux requis, à des gens dont on connaissait l'expérience et l'expertise et qui se connaissent entre eux pour avoir déjà travaillé ensemble ou en concurrence», a écrit M. Lafrance dans une note qu'il a distribuée hier à certains médias.

De son côté, M. Laliberté, rejoint hier, qualifie d'«accusation frivole» la sortie inattendue de M. Lafrance. «J'ai toujours pensé qu'un fonctionnaire devrait être très, très discret sur ses orientations politiques. Un fonctionnaire se doit de servir tous les gouvernements et, pour cette raison, il ne doit pas faire état de ses allé-

geances politiques parce qu'il met à risque la confiance qu'on peut lui faire», a confié M. Laliberté, qui œuvre au Secrétariat général du conseil exécutif depuis le 30 octobre. Après 12 ans dans la fonction publique fédérale, M. Laliberté a intégré celle du Québec en 1979. Il s'est joint à l'équipe du Secrétariat à la restructuration dès sa création, à l'automne 1994, où il a occupé le poste de secrétaire adjoint, l'équivalent du poste de sous-ministre adjoint dans les autres ministères.

M. Laliberté faisait partie des cinq employés du Secrétariat qui ont dénoncé le secrétaire général associé du Secrétariat, Pierre Campeau, dans une rencontre le 1er juin dernier avec le secrétaire général du gouvernement de l'époque, Louis Bernard. Bien que M. Lafrance flaie un complot fédéraliste, le groupe des cinq employés dénonciateurs comportait au moins un souverainiste inconditionnel, le juriste Jacques Bellemare.

Sur la demande du Vérificateur général Guy Breton, qui effectue actuellement une enquête sur l'ensemble des contrats octroyés par le Secrétariat, M. Laliberté se refuse pour le moment à entrer dans les détails du scandale qui éclabousse le gouvernement. Mais pour sa part, M. Lafrance se dit lié à seulement deux des firmes qui ont décroché des contrats du Secrétariat; mais l'octroi de ceux-ci a eu lieu avant son entrée en fonction au ministère le 30 janvier dernier. Son contrat a pris fin avec le référendum du 30 octobre, dont le verdict a entraîné la dissolution du Secrétariat. «Je n'ai donc jamais eu à superviser ou à porter de jugement sur les travaux réali-

sés par l'une ou l'autre» de ces firmes, prétend-il.

M. Lafrance accuse certains fonctionnaires, dont M. Laliberté, d'avoir résisté aux ordres politiques voulant que certaines études sur l'administration publique, portant notamment sur les dédoublements entre les paliers fédéral et provincial, soient confiées aux chercheurs du secteur privé. Ces fonctionnaires, se sentant menacés, n'auraient pas voulu que leur mode de fonctionnement «soit étudié et revu par des ressources externes indépendantes et des experts en la matière», affirme M. Lafrance. Ce dernier blâme le Vérificateur général, lui-même un «fonctionnaire», d'avoir passé sous silence les «luttres paralysantes entre fonctionnaires» qui se disputaient sur la question de l'octroi des contrats à des firmes privées. Pour sa part, M. Laliberté a concédé que les conflits au Secrétariat «tournaient autour de cette problématique du travail à l'interne versus du travail à l'externe». Mais, rappelle-t-il, 25 des 44 études effectuées par le Secrétariat ont été confiées à des chercheurs ou à des firmes du secteur privé.

M. Lafrance accueille favorablement l'élargissement du mandat de l'enquête du Vérificateur général pour qu'il soit enfin exonéré de tout blâme. Son entreprise, Société conseil Solin, auquel était associé Pierre Campeau avant de se joindre au Secrétariat, en prend pour son rhume actuellement, soutient M. Lafrance. «Les gens lisent les journaux [...], ils reportent des projets. Mais les gens qui me connaissent bien ne le croient pas.»

Campagne publicitaire fédérale au sujet
des programmes sociaux

Ottawa panique, selon Marois

KONRAD YAKABUSKI
LE DEVOIR

Québec — La ministre québécoise des Finances Pauline Marois estime que la campagne publicitaire lancée hier au coût de 500 000 \$ par son vis-à-vis fédéral constitue la preuve qu'Ottawa est pris de panique devant sa revendication voulant que le Québec rapatrie les pouvoirs de taxation additionnels en matière de programmes sociaux.

Mme Marois a qualifié d'utilisation «un peu gênante» de l'argent des contribuables cette campagne publicitaire visant à éclairer les Québécois sur la contribution fédérale dans le financement des programmes sociaux. «Notre proposition étant crédible et articulée, le gouvernement fédéral est un peu paniqué. Il ne veut pas discuter, il n'explique pas, il ne débat pas», a tranché la ministre, de retour hier de la conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances qui avait eu lieu cette semaine à Ottawa. C'était devant ses homologues provinciaux et son vis-à-vis fédéral, Paul Martin, que Mme Marois a déposé une proposition invitant Ottawa à se retirer du financement de la santé, de l'éducation postsecondaire et de l'aide sociale et à transférer au Québec les «points d'impôt» sous-jacents, ayant une valeur actuelle de 2,4 milliards de dollars annuellement.

Sa demande ayant aussitôt accusé une fin de non-recevoir de la part de M. Martin, Ottawa investit 500 000 \$ dans une campagne publicitaire, dont les premières annonces occupaient une pleine page hier dans tous les quotidiens du Québec. Alors que Mme Marois a justifié sa demande en faisant remarquer que les transferts en espèces du gouvernement fédéral diminuent sans cesse depuis quelques années, alors que la valeur des points d'impôt augmente selon les revenus des particuliers, la publicité fédérale tient à préciser que l'ensemble des transferts au Québec — en tenant compte des paiements de péréquation — ont cru systématiquement depuis trois ans pour se chiffrer à 11,7 milliards en 1995-96. Mais la publicité ne précise que très discrètement que l'ensemble des transferts au Québec tomba à 11,1 milliards en 1996-97 et continuera de décroître par la suite.

La publicité, proclamant que «les chiffres ne mentent pas», fait savoir que le Québec touche 31 % des transferts fédéraux aux provinces alors qu'il ne compte que 25 % de la population. Bien qu'elle n'ait pas trouvé à y redire, Mme Marois a tout de même qualifié d'«incomplets» les chiffres fournis par Ottawa. Ce dernier passe sous silence le fait que le Québec reçoit moins que sa part des dépenses fédérales reliées à l'achat des biens et services (18,9 %), aux subventions aux entreprises (20,1 %) et à l'investissement en capital fixe (16,6 %). «Alors, faisons le bilan si on veut le faire, mais faisons-le correctement», a-t-elle tranché. A Ottawa, on précisait que l'idée de publier ces annonces — qui paraîtront pour une deuxième fois samedi dans les 12 quotidiens québécois, ainsi que dans les journaux hebdomadaires la semaine prochaine — ne découle pas exclusivement du dépôt de la proposition de Mme Marois. La campagne publicitaire se veut surtout une réponse aux propos du premier ministre Jacques Parizeau, prononcés il y a deux semaines lors d'un

caucus péquiste à Saint-Sauveur et selon lesquels les «sacrifices douloureux» que Québec s'apprête à imposer aux citoyens seraient une conséquence de la victoire du NON au référendum et des coupes dans les transferts fédéraux au Québec.

«Le gouvernement fédéral a l'intention de répondre aux mensonges qui sont véhiculés par le gouvernement du Québec», a fait savoir Jean Lapierre, attaché de presse du ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, Marcel Massé.

Quant aux 500 000 \$ consacrés à cet effort, M. Lapierre convient que l'«on peut en discuter». Mais, poursuit-il, «c'est la responsabilité du gouvernement fédéral, qui est aussi démocratiquement élu que celui du Québec, de faire savoir la vérité».

Par ailleurs, Mme Marois a dit considérer «très tentante» l'offre du ministre fédéral du Développement des ressources humaines Lloyd Axworthy de partager avec les provinces les coûts reliés à la création de nouveaux espaces en garderies. Mais elle entend profiter du délai d'un mois offert par M. Axworthy pour bien analyser les détails de cette offre.

«Cela dépend de la teneur de la proposition. Quelles sont les exigences qu'on nous obligera à respecter? Quelles seront les règles de l'application de cette proposition?»

WATERMAN
PARIS

La plupart des stylos sont conçus pour écrire. Les stylos Waterman, eux, pour s'exprimer. Et même après plus d'un siècle, cette distinction est toujours remarquable. Prenez leur fabrication précise et soignée, par exemple. Leur ajustement méticuleux. Leurs couches de laques précieuses, appliquées une à une. Leurs contours plaqués d'or pur. Aux gens qui désirent un outil pour s'exprimer, Waterman offre un vaste choix de stylos aux genres, aux prix et aux finis de toutes sortes.

ROGER ROY
HORLOGER BIJOUTIER
935 ouest, rue LaSalle, Montréal H3B 2M9
SIÈGE SOCIAL DU CN Tél.: 861-4489

Pas de droit de grève pour les policiers

ANDRÉ BELLEMARE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le Groupe de travail sur l'arbitrage de différend chez les policiers et pompiers municipaux rejette le rétablissement du droit de grève ou de lock-out et privilégie plutôt la négociation et la médiation volontaire en vue de la signature des conventions collectives.

C'est ce que suggère ce groupe de travail dirigé par Jean-Roch Boivin et dont le rapport d'une centaine de pages a été déposé hier à l'Assemblée nationale par la ministre de l'Emploi et de la Concertation, Louise Harel.

Parmi les interlocuteurs interrogés, les syndicats de policiers et la Communauté urbaine de Montréal demeurent opposés au droit de grève ou de lock-out pendant que l'Union des municipalités régionales

de comté (UMRCQ) ne voit pas d'objection à la grève ou au lock-out de policiers municipaux.

L'UMRCQ a expliqué que, faute de pouvoir définir les services essentiels en matière de protection policière, les municipalités pourraient recourir aux services de la Sûreté du Québec en cas d'arrêt de travail des agents municipaux.

La suggestion de l'UMRCQ n'a pas été retenue par le groupe de travail.

Le rapport du groupe de travail ne semble pas emballer outre-mesure les dirigeants syndicaux. Yves Prud'homme, président de la Fraternité des policiers de la CUM, et Michel Martin, président de la Fédération des policiers du Québec, s'interrogent sur la hâte que semble apporter le gouvernement dans ce dossier.

Ils rappellent la loi de 1993 qui devait régler toute cette question et on

se donnait cinq ans pour la mettre à l'épreuve. «On va changer quoi et pourquoi?», a demandé M. Martin. Ça me paraît plutôt une pression exercée par les municipalités. On semble chercher à comparer le salaire des policiers avec celui des cols blancs ou des cols bleus ou autre chose.»

Son collègue des policiers de la CUM, M. Prud'homme, trouve prématuré ce rapport, surtout en ce qui a trait à l'arbitrage, la médiation. Selon lui, les auteurs de l'étude semblent vouloir encadrer davantage l'arbitre, le limiter dans ses décisions.

«C'est certain que l'on cherche à restreindre la marge de manœuvre de l'arbitre, a-t-il confié. C'est comme si on voulait faire faire par l'arbitre le sale boulot que refusent les municipalités.»

Les porte-parole des policiers blâment surtout les municipalités pour

les accrochages dans les négociations. «Si seulement les dirigeants municipaux négociaient de bonne foi, ça irait déjà beaucoup mieux. Nous, on a toujours privilégié la négociation», a dit M. Martin.

Cette partie du mandat du groupe de travail a été complétée en décembre en raison de l'échéance de la vaste majorité des conventions collectives des policiers et pompiers le 31 décembre prochain.

Le deuxième volet nécessite un examen plus général puisque les dispositions du Code du travail relatives à la transmission d'entreprises visent tous les employeurs définis au sens du Code et non les seules corporations municipales et les régies inter-municipales.

Le rapport sur ce deuxième volet du mandat du groupe de travail, mis sur pied en septembre dernier, est attendu le printemps 1996.



TOUT POUR BRILLER DANS LE TEMPS DES FÊTES.

POUR UN LOOK EN FÊTE, LE SQUARE S'OCCUPE DE VOUS DE LA TÊTE AUX PIEDS.

Démarrez le temps des fêtes du bon pied en vous offrant une visite au Square. Vous y trouverez des tenues séduisantes, des bijoux exceptionnels, une foule d'idées-cadeaux et tous les services dont vous avez besoin. Au Marché Westmount Square, c'est une enlevante tempête de couleurs et de saveurs qui vous emportera! Alors pour éblouir et pour séduire, laissez d'abord vos pas vous conduire au Square.

POUR LA VARIÉTÉ • POUR LE SERVICE



WESTMOUNT SQUARE

© 2 HEURES DE STATIONNEMENT INTÉRIEUR GRATUIT AVEC ACHAT MINIMUM DE 15 \$.

BOUTIQUES

Du 18 au 22 décembre : 10h00 à 19h00.
Le 23 décembre : 10h00 à 17h00.
Le 24 décembre : 10h00 à 17h00.
Le 25 décembre : FERMÉ.
Le 26 décembre : 13h00 à 18h00.
1er et 2 janvier : FERMÉ.

HEURES D'OUVREMENT DU TEMPS DES FÊTES

LE MARCHÉ

Du 18 au 22 décembre : 8h30 à 19h00.
Le 23 décembre : 8h30 à 17h30.
Le 24 décembre : 10h00 à 17h30.
Le 25 décembre : FERMÉ.
Le 26 décembre : 13h00 à 18h00.
1er et 2 janvier : FERMÉ.

LA BELLE
VIE
au SQUARE

• POLITIQUE •

Rock s'attaque à la prostitution juvénile et à l'excision

Le harcèlement criminel sera aussi plus sévèrement puni

HUGUETTE YOUNG
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le ministre de la Justice Allan Rock a déposé hier des mesures législatives afin de punir plus sévèrement les souteneurs qui entraînent des adolescents dans la prostitution de même que les gens qui traquent leur victime. La pratique de l'excision sera aussi sévèrement sanctionnée.

Deux projets de loi déposés hier aux Communes modifient environ 150 dispositions du Code pénal. Certaines sont de nature procédurale tandis que d'autres visent des règles de preuve.

Selon M. Rock, l'un des projets de loi visant la prostitution chez les jeunes, le harcèlement criminel et la mutilation d'organes génitaux féminins est l'une des solutions avancées par le gouvernement Chrétien pour lutter contre la violence faite aux femmes.

La pratique de la mutilation des organes génitaux féminins était déjà proscrite, a précisé hier M.

Par ces
mesures, le
gouvernement
Chrétien
entend lutter
contre la
violence faite
aux femmes

Rock, mais le nouveau texte de loi précisera dorénavant que cette pratique constitue une infraction de voies graves. Le texte précise également que cette pratique constitue «une blessure ou une mutilation».

De plus, il prévoit que les jeunes de moins de 18 ans «ne peuvent consentir à une telle mutilation et que d'autres personnes ne peuvent y consentir à leur place».

Quant aux proxénètes qui entraînent des jeunes dans la prostitution, ils seront passibles d'une peine d'emprisonnement obligatoire minimale de cinq ans et maximale de 14 ans. Ceux qui vivent de la prostitution d'un jeune de moins de 18 ans, qui font usage de la violence à leur égard ou qui les «aident à se livrer à la prostitution à des fins de profit» pourront être accusés de «proxénétisme grave», une nouvelle infraction.

Les clients qui «pensent» qu'ils ont affaire à de jeunes prostituées de moins de 18 ans pourront être poursuivis.

Les personnes qui traquent leur victime (harcèlement criminel) feront également face à des sanc-

tions plus dures si cette personne contrevient à une ordonnance les interdisant de harceler leur victime.

Autre changement: qu'un meurtre ait été prémédité ou non, «la personne qui tue sa victime après l'avoir harcelée est coupable de meurtre au premier degré» si elle avait l'intention de terroriser sa victime ou de la faire craindre pour sa sécurité.

Un deuxième projet de loi s'attaque à des dispositions du Code pénal afin de mieux réglementer les produits de la criminalité, l'usage frauduleux des cartes de crédit et des ordinateurs et le vol de voitures.

Des outils aux policiers

Selon M. Rock, ces changements fourniront des «outils» aux policiers pour s'assurer que les produits de la criminalité soient saisis le plus rapidement possible. Les policiers auront aussi moins de contraintes pour «lancer des opérations clandestines» afin de prendre les criminels au piège.

Dorénavant, les passagers d'un véhicule saisi illégalement pourront aussi écoper de peines au même titre que le conducteur de la voiture.



Le ministre Rock à la conférence de presse d'hier.

EN BREF

ET LES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX?

Québec (PC) — Le ministre d'État au Développement régional Guy Chevette ne connaît pas le sort que réservera Lucien Bouchard aux 16 délégués régionaux, ces secrétaires parlementaires chargés de conseiller directement le premier ministre Jacques Parizeau sur les besoins de leurs régions respectives. Interrogé hier en Chambre, M. Chevette a noté que cette structure mise sur pied par le premier ministre Parizeau au début de son mandat a rendu de fiers services aux régions en permettant «à des dossiers régionaux d'évoluer rapidement au sein du gouvernement», avant d'admettre qu'il est possible qu'elle soit modifiée. Le critique de l'opposition Yvon Vallières a soutenu que cette structure, qui devait surtout servir à préparer le référendum, a coûté deux millions aux contribuables et «est devenue inutile».

OUELLET BRILLE PAR SON ABSENCE

Paris (d'après PC) — Le Canada et la Bosnie-Herzégovine ont officiellement entamé des relations diplomatiques, hier, quelques heures après la signature de l'accord de Dayton à Paris. Ces relations ont été inaugurées à l'ambassade du Canada au cours d'un «échange formel de notes diplomatiques» entre un sous-ministre canadien, Gaétan Lavertue, et un de ses homologues bosniaques, Osman Topcagic. Une ambassade canadienne s'ouvrira à Sarajevo dès le début de l'année prochaine. Hier à la Conférence de Paris, les Canadiens brillaient cependant par leur absence. Le ministre des Affaires étrangères André Ouellet n'a finalement pas été de cette journée historique. «C'était un moment historique, tout le monde en est conscient, a admis M. Lavertue. Mais M. Ouellet a énormément voyagé depuis deux semaines. Il a d'autres responsabilités et ne peut pas tout faire.» L'absence de représentants politiques canadiens apparaît quand même curieuse, d'autant plus que le Canada a joué un rôle de premier plan sur le terrain pendant le conflit.

UNE FÊTE DE 140 000\$

Québec (PC) — Le ministre des Ressources naturelles François Gendron trouve inacceptable les dépenses de plus de 140 000 \$ encourues l'été dernier par Hydro-Québec pour fêter le départ de son ancien président, Richard Drouin. «Comme ministre, je ne peux pas accepter des choses comme ça. C'est blâmable, dénonçable. [...] Il faut que ça cesse.» Le 29 août dernier, 350 invités d'Hydro ont festoyé aux frais des contribuables au Musée des beaux-arts de Montréal durant une soirée organisée en l'honneur de Richard Drouin. Le ministre demandera à l'actuel président du conseil d'Hydro-Québec, Yvon Martineau, qui n'a pas été impliqué dans l'organisation de cette fête, de s'assurer que de telles «dépenses exagérées» ne se reproduisent plus. Le ministre n'a toutefois pas l'intention de demander à la société d'État de rembourser une partie des frais encourus.

RAE CRITIQUE HARRIS

Toronto (PC) — Selon le leader néo-démocrate Bob Rae, le gouvernement conservateur s'approprierait à retirer l'immersion française, la maternelle et la prématernelle des services éducatifs de base en Ontario. Ce geste pourrait se traduire par la disparition de ces services ou, plus vraisemblablement, l'imposition de frais modérateurs pour ceux qui veulent les utiliser. «Ce gouvernement va trop loin [...] Il n'a aucun sens de l'importance de certains programmes à ce moment-ci de notre histoire», a déploré M. Rae hier. Lors de la période des questions à Queen's Park, M. Rae a rendu public un document dans lequel il est suggéré de redéfinir ce que sont les programmes de base en éducation et d'éliminer de cette définition certains programmes, dont l'immersion française et le français prolongé. En Chambre, le ministre de l'Éducation John Snobelen a déclaré qu'il n'avait jamais vu ce document.

COPPS RAPPELLE LES É.-U. À L'ORDRE

Washington (d'après PC) — La ministre fédérale de l'Environnement Sheila Copps craint que le gouvernement américain ne restreigne sa protection environnementale en matière d'air et de cours d'eau. En visite à Washington hier, Mme Copps en a profité pour rappeler aux politiciens américains que les États-Unis partagent l'air et l'eau avec le Canada et que les deux pays sont engagés dans une série de traités qui ont pour objectif de protéger l'environnement. Les projets législatifs du Congrès, dominé par les républicains, entendent en effet assouplir la réglementation environnementale à laquelle les industries sont soumises et qu'elles trouvent trop onéreuses.

Révision de la Loi électorale

Les citoyens hors Québec feront face à de plus lourdes exigences

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Les citoyens de l'extérieur du Québec qui veulent participer à une élection ou à un référendum vont faire face à des exigences plus strictes, en vertu d'amendements à la Loi électorale qui seront analysés au début de 1996.

Le ministre responsable de la Loi électorale, Guy Chevette, a rendu public hier à l'Assemblée nationale un document de discussion à cet égard. Le document, préparé par le directeur des élections Pierre-F. Côté, propose une centaine d'amendements à la loi électorale et référendaire.

Un certain nombre de suggestions concernent l'organisation de grands rassemblements partisans comme celui que le camp du NON avait organisé à Montréal le 27 octobre dernier, trois jours avant le référendum sur la souveraineté du Québec.

Ce rassemblement, où quelque 40 000 citoyens du reste du Canada étaient venus manifester leur «amour» aux Québécois, a suscité l'ironie de M. Chevette. «Les mamours, ça se paye», a-t-il dit hier.

Des transporteurs publics et même des médias d'information avaient alors mis des véhicules à la disposition des Canadiens hors Québec qui voulaient participer à la ma-

nifestation à Montréal, contrevenant aux dispositions de la loi québécoise.

Le document soumis propose en conséquence de prévoir qu'un dirigeant d'entreprise soit automatiquement responsable d'une infraction commise par son entreprise.

De plus, le parti politique ou le camp favorisé par ces manifestations devra automatiquement en comptabiliser toutes les dépenses effectuées dans son rapport.

Les Québécois qui ont quitté la Belle Province depuis moins de deux ans et qui veulent conserver leur droit de vote pourront avoir à produire une déclaration assermentée comme quoi ils ont l'intention de revenir au Québec. Il suffirait jusqu'à maintenant de prétendre vouloir revenir au Québec, sans engagement plus formel, pour avoir droit de vote. Au référendum du 30 octobre 1995, près de 12 000 Québécois vivant à l'étranger avaient voté, très majoritairement pour le NON.

Devant le grand nombre de bulletins nuls constatés dans certaines circonscriptions électorales lors du dernier référendum, le directeur des élections met de l'avant une suggestion actuellement en vigueur en Belgique. Le cercle blanc pour marquer le bulletin de vote serait rétréci en un minuscule point de 5 millimètres que l'électeur serait appelé à noircir avec un crayon noir à large pointe. Cette solution évite l'annulation du bulletin



Le ministre Guy Chevette.

parce que le X ou la marque inscrite y est mal faite.

On propose aussi la réinstauration du dépôt d'une importante somme d'argent pour se porter candidat à une élection.

Cette mesure vise à éviter que des candidats farfelus ne se portent candidats lors d'un scrutin.

Le Québec est la seule province avec le Manitoba à ne pas exiger un dépôt des candidats. Aux élections fédérales, un dépôt de 1000 \$ est exigé de chaque candidat, dont la moitié lui est remise quand il produit son rapport financier postélectoral, et l'autre moitié s'il recueille au moins 15 % des suffrages. M. Chevette a également indiqué qu'une solution est à l'étude pour faire en sorte que les électeurs produisent une carte d'identité avec photographie (genre carte d'assurance-maladie, permis de conduire ou passeport) en se présentant au bureau de scrutin, histoire d'éviter la fraude.

Enfin, on envisage d'augmenter les amendes en cas d'infractions à la loi électorale, principalement dans le cas où des entreprises et des organismes sont fautifs.

ONTARIO

Fini l'équité en emploi

SUZANNE DANSEREAU
PRESSE CANADIENNE

Toronto — Fini l'équité en emploi en Ontario. Voici maintenant «l'égalité des chances», un programme où tout le monde est visé, personne n'est forcé, et où les emplois vont à ceux «qui le méritent».

Au dernier jour de la session parlementaire à Queen's Park, la ministre responsable des Affaires civiles, Marilyn Mushinsky, a annoncé hier les grandes lignes de son Plan d'égalité des chances, un programme qui remplacera la fameuse Loi sur l'équité en emploi que le gouvernement néo-démocrate avait adoptée voilà deux ans.

«Le nouveau plan consiste à promouvoir l'égalité de l'accès grâce à l'élimination des obstacles et non pas à légiférer sur l'égalité des résultats», a déclaré hier la ministre Mushinsky.

«Il repose sur le consentement et non l'obligation. Il rétablit le mérite comme base d'égalité des chances, et non les contingences».

L'ancienne loi sur l'équité en emploi, reconnue comme la plus avancée en Amérique du Nord, forçait l'employeur à dresser un portrait de sa main-d'œuvre, à se fixer lui-même des objectifs d'embauche de personnel dans quatre groupes — les femmes, les autochtones, les minorités visibles et les autochtones — et de respecter ses objectifs, à défaut de quoi il devenait passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 50 000 \$.

Le nouveau plan conservateur, lui, ne fixe aucun objectif et ne vise aucun groupe. «Il vise tous les Ontariens», a souligné la ministre.

Le plan met toutefois en place des services destinés spécifiquement aux handicapés. «Nous reconnaissons que les handicapés font face à des barrières qui n'existent pas pour les autres groupes», expliquait hier la porte-parole Adrian Mann.

Parmi ces services, un fonds de un million de dollars sera disponible pour aménager les lieux de travail. Pour la fonction publique de l'Ontario, le plan maintient la politique actuelle de prévention de la discrimination et du harcèlement en milieu de travail et émettra des directives visant à appliquer «le principe du mérite» en matière d'emploi, mais il ne prévoit aucune politique de discrimination positive. Le plan comprend par ailleurs l'émission de directives d'égalité des chances pour les services policiers.

Dans le domaine de l'éducation, le gouvernement promet d'émettre des politiques antidiscriminatoires pour les conseils scolaires, les collèges et les universités. Le gouvernement veut par ailleurs aider les personnes qui ont reçu leurs diplômes hors du Canada à les faire reconnaître en Ontario.

La ministre a donc annoncé hier la création d'un service d'évaluation des diplômes, qui sera établi en consultation avec les organismes fournissant ces services dans d'autres provinces, comme le Québec et l'Alberta. Cependant, le service ontarien devra s'autofinancer, c'est-à-dire qu'il aura des frais pour les usagers. Finalement, le gouvernement promet de déposer de nouveaux règlements pour accélérer le traitement des plaintes de discrimination par la Commission ontarienne des droits de la personne.

IMMIGRATION

Marchi songe à saisir les salaires des «mauvais» parrains

HUGUETTE YOUNG
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les immigrants qui désirent parrainer leurs proches pour les faire venir au Canada devront subvenir aux besoins de ceux-ci, faute de quoi le gouvernement fédéral pourra saisir leur salaire.

C'est l'une des options envisagées par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Sergio Marchi. Selon M. Marchi, cette nouvelle stratégie est «pratique» et «tient compte de l'aspect humain du problème».

«Le parrainage est à la fois un privilège et un contrat, a expliqué le ministre hier au cours d'une conférence de presse. Les parrains ont l'obligation de s'occuper de leur famille lorsqu'elle met pied dans ce pays.»

Quand les citoyens ou résidents permanents qui veulent réunir leur famille en vertu du programme de parrainage ne peuvent s'acquitter de leurs obligations, l'immigrant parrainé doit souvent dépendre de l'aide sociale, a expliqué le ministre.

Pour minimiser les abus à l'égard des programmes sociaux, le gouvernement prendra tous les moyens pour s'assurer que l'aide sociale soit une source de revenu de dernier recours. Ainsi, le gouvernement fédéral se donne le droit de saisir le salaire des répondants qui ne peuvent répondre aux besoins financiers de leurs proches, de récupérer des sommes sur leur déclaration de reve-

nu ou d'avoir recours à une agence de recouvrement.

En 1992, environ 10 % des immigrants parrainés qui étaient au Canada depuis 1979 recevaient de l'aide sociale, selon une étude du ministère du Développement des ressources humaines. Pour réduire ces coûts, le ministre a annoncé que les critères d'admissibilité au programme de parrainage seront resserrés. On veut s'assurer que les parrains disposent d'un salaire suffisant pour veiller aux besoins des proches qu'ils parrainent. Par exemple, une famille de quatre personnes vivant à Toronto qui voudrait faire venir la grand-mère au Canada devrait disposer d'un revenu de 41 527 \$, précise un document explicatif du ministère.

Les personnes incarcérées, celles qui ont une dette financière envers le ministère de l'Immigration ou qui n'ont pas respecté leurs obligations antérieures en vertu d'une entente de parrainage, n'auront pas le droit de parrainer leurs proches.

Les personnes qui ont touché des prestations d'aide sociale ou un logement subventionné dans les 12 mois précédant la présentation de leur demande ne pourront pas non plus agir comme répondants.

Le ministre a précisé que la majorité des nouveaux arrivants qui veulent faire venir leur famille au Canada s'acquittent de leurs obligations et que ces mesures visaient donc une minorité.

avis de demandes relatives à un permis ou à une licence



Régie des alcools, des courses et des jeux

Toute personne, société ou groupement de personnes visé à l'article 60 du Code de procédure civile (L.R.Q., c. C-25) peut, dans les quinze jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée, en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les trente jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou cette intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, Bureau 9.200, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
CENTRE LUX L.T.E. Variétés Lux 5220, boul. St-Laurent	Autorisations de danse et augmentation de capacité d'un bar existant	5220, boul. St-Laurent, Montréal
204, Chabanel		
CRÉATION SEW KAM INC. Restaurant Moriken's 204, Chabanel Ouest	1 Restaurant pour vendre	204, Chabanel Ouest, Montréal
Dossier: 1076-793		
PLACEMENTS SERGAKIS INC. Cabaret La Jarretelle 3802, Notre-Dame Ouest	Permis additionnels 2 Bars	3802 & 3814, Notre-Dame Ouest, Montréal
Dossier: 237-685		
2764296 CANADA INC. Le Sharx Pool-Bar 1506, Ste. Catherine Ouest	Permis additionnel 1 Bar	1506, Ste. Catherine Ouest, Montréal
Dossier: 949-495		

9019-8020 QUEBEC INC. Le Torrefacteur 837, Mont-Royal Est, Montréal	1 Restaurant pour vendre 1 Bar sur terrasse	1275, Dunkirk Mont-Royal
Dossier: 1240-555		
9021-7332 QUEBEC INC. Freedom Café 9250, av. du Parc suite 600, Montréal	1 Restaurant pour vendre	2305, Ch. Rockland Local 007, Mont-Royal
Dossier: 1192-590		
9020-2698 QUEBEC INC. Restaurant Les Passerelles 905, ch. Fresnière St-Eustache	Changement de catégorie de Restaurant d'exploitation de 2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre	132, boul. Ste-Rose Laval
Dossier: 1241-298		
9027-0059 QUEBEC INC. Boulton's Restaurant 825, St-Laurent Ouest	Changement de catégorie de Restaurant pour servir à Restaurant pour vendre	825, St-Laurent Ouest Local 118-119, Longueuil
Dossier: 513-234		
CARLO CAVALLA INC. Les Caprices de Nicolas 2072, rue Drummond	2 Bars dont 1 sur terrasse 1 Restaurant pour vendre	2072, rue Drummond Montréal
Dossier: 687-301		
2949-5298 QUEBEC INC. Café Sport Alex 4030, rue Masson	Permis additionnel 1 Bar	4030, rue Masson Montréal
Dossier: 982-181		
9027-1016 QUEBEC INC. Bar Café Legends 10214, boul. Pie IX	1 Bar	10214, boul. Pie IX Montréal-Nord
Dossier: 1241-793		

Le président et directeur général
Ghislain K.-Lafamme, avocat

RÉSULTATS

Tirage du 95-12-13

7 15 20 23 40 49

Numéro complémentaire: 16	
GAGNANTS	LOTS
6/6	2 1 179 071,10 \$
5/6+	2 353 721,30 \$
5/6	324 1 746,70 \$
4/6	14 828 73,10 \$
3/6	282 703 10,00 \$

Vente totale: 16 762 921,00 \$

Prochain gros lot (approx.): 2 500 000,00 \$

Prochain tirage: 95-12-16

Extra

Tirage du 95-12-13

NUMÉROS	LOTS
636477	100 000 \$
36477	1 000 \$
6477	250 \$
477	50 \$
77	10 \$
7	2 \$

TVA, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Québec

LE DEVOIR

LE MONDE

EN BREF

SERBES ET BOSNIAQUES
SE RECONNAISSENT

Paris (AFP) — La Bosnie-Herzégovine et la République fédérale de Yougoslavie (RFY, Serbie et Monténégro) se sont officiellement reconnues hier en marge de la signature à Paris de l'accord de paix en Bosnie, a-t-on appris de source informée. Les ministres des Affaires étrangères de Bosnie, Mohamed Sacirbey, et de la RFY, Milan Milutinovic, ont procédé à un échange de lettres en ce sens, a-t-on indiqué de même source. Dans les 60 jours à partir de ce jeudi 14 décembre, les deux pays procéderont à un échange d'ambassadeurs, précise-t-on. Les documents échangés se réfèrent explicitement à l'article 10 de l'accord de paix selon lequel les deux pays «se reconnaissent mutuellement comme États souverains dans leurs frontières internationales».

PÉKIN PROTESTE

Pékin (Reuters) — La Chine a exprimé hier sa plus grande indignation et a vivement condamné les États-Unis pour ce qu'elle considère comme une ingérence dans l'affaire du dissident Wei Jingsheng, condamné mercredi à Pékin à 14 ans de prison pour sédition. Le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Chen Jian, a demandé lors de son point de presse habituel l'arrêt immédiat de «l'ingérence américaine». Le secrétaire d'État adjoint chargé des droits de l'homme, John Shattuck, avait déclaré mercredi que «les États-Unis condamnent la décision de justice visant Wei Jingsheng», réprimé, avait-il ajouté, «pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression».

BRÉSIL: LES ENFANTS
EXPLOITÉS

Rio de Janeiro (AFP) — Des multinationales et de grandes entreprises brésiliennes exploitent indirectement la main-d'œuvre enfantine en ayant recours à la sous-traitance sans se soucier de la nature de leurs fournisseurs ni de l'origine des produits, a affirmé hier un responsable d'une fondation d'aide à l'enfance. 3,5 millions d'enfants de moins de 14 ans travaillent au Brésil, notamment dans la production de charbon végétal utilisé pour la fonte, matière première des usines sidérurgiques, dans la cueillette des oranges, la coupe de la canne à sucre et l'industrie de la chaussure, a indiqué M. Caio Magri, responsable de la Fondation Abrinq pour les droits de l'enfant.

KWASNIEWSKI: J'AI
MENTI, PARDONNEZ-MOI

Varsovie (Reuters) — Aleksander Kwasniewski, qui a battu Lech Walesa aux élections présidentielles du 19 novembre en Pologne, a présenté hier ses excuses pour avoir menti sur son niveau d'études. Il a promis d'être dorénavant irréprochable en tant que chef de l'État. «J'aimerais faire part de mes regrets, dire que je suis désolé pour toute cette affaire, qui aurait vraisemblablement pu être évitée», a-t-il dit lors d'une réunion publique télévisée à Kielce. M. Kwasniewski a menti en faisant figurer sur son curriculum vitae officiel une maîtrise en commerce extérieur de l'Université de Gdansk. Lech Walesa a refusé d'assister, le 23 décembre, à la cérémonie d'investiture de son successeur.

RÉPARATIONS AUX
PANAMÉENS ENVAHIS

Panama (AFP) — Le gouvernement panaméen va commencer aujourd'hui à indemniser les 3142 familles victimes de l'intervention militaire américaine au Panama, en décembre 1989. Les indemnités représenteront au total près de 10 millions de dollars. Chaque famille ayant souffert de l'intervention recevra 3500 dollars de dédommagement. Le 20 décembre 1989, environ 26 000 soldats américains avaient envahi le pays afin de renverser le régime du général Manuel Antonio Noriega, accusé par les États-Unis d'être lié au trafic de drogue. L'opération, appelée «Juste Cause», avait fait 500 morts et plus de 2000 blessés panaméens.

JÉRUSALEM CAPITALE,
SELON LE PAPE

Rome (AFP) — Mme Leah Rabin, veuve de l'ancien premier ministre israélien assassiné Yitzhak Rabin, a assuré hier que le pape Jean-Paul II a affirmé qu'un des deux rôles de Jérusalem était d'être capitale d'Israël. Dans une conférence de presse à Rome, Mme Rabin a déclaré que le pape lui avait dit que «Jérusalem avait un double rôle: celui de capitale d'Israël et celui de capitale des trois religions» monothéistes, l'islam, le judaïsme et le christianisme.

Grand déploiement diplomatique à Paris

La paix au bout de la plume

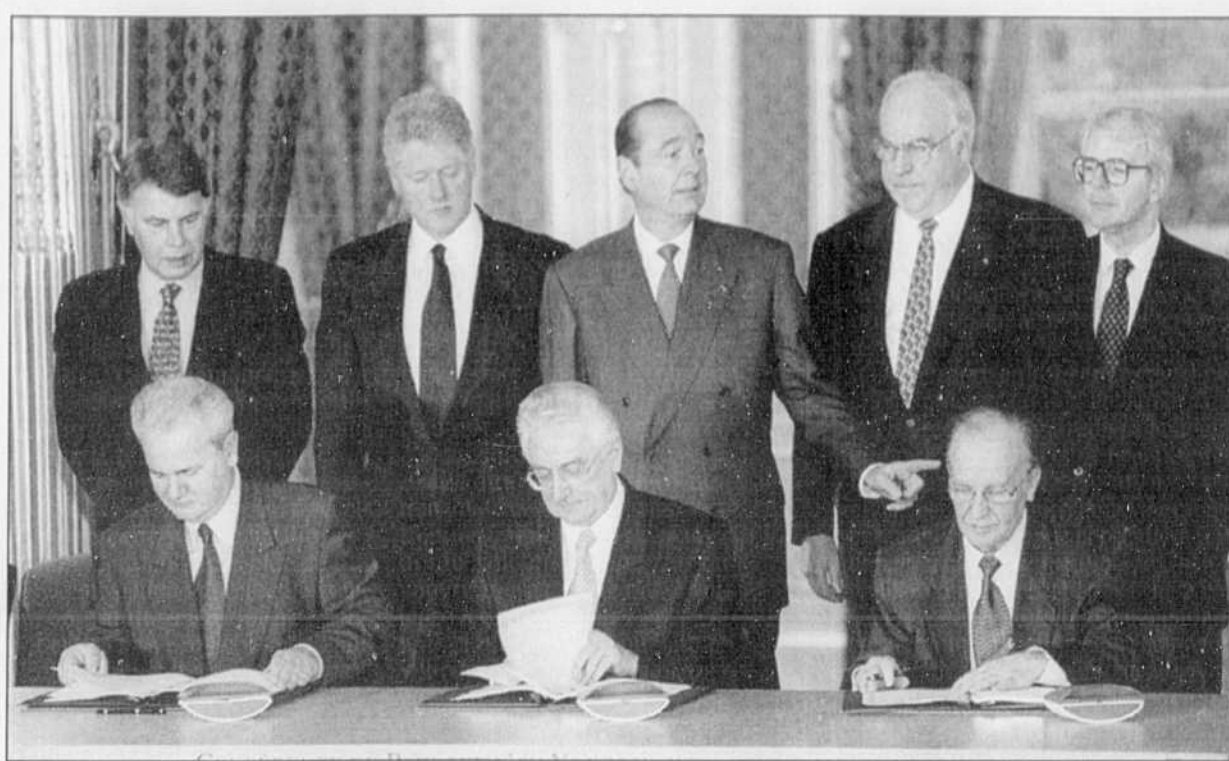
Sans enthousiasme, les belligérants bosniaques paraphent officiellement l'accord de Dayton

Paris (AP) — Après trois ans et demi du plus sanglant conflit qu'ait connu le continent européen depuis la Seconde Guerre mondiale, les présidents de Bosnie, de Serbie et de Croatie ont signé hier au palais de l'Élysée l'accord de paix qu'ils avaient conclu le 21 novembre dernier à Dayton, aux États-Unis.

Après plus de 200 000 morts, des centaines de milliers de blessés et plus de deux millions de réfugiés, Alija Izetbegovic, Slobodan Milosevic et Franjo Tudjman se sont mutuellement serré la main sans excès d'enthousiasme, après même quelques instants d'hésitation pour Slobodan Milosevic lorsqu'il s'est trouvé face à Franjo Tudjman. Dans la Salle des fêtes du palais de l'Élysée, côte à côte à une table, ils venaient de signer chacun, à 11h48, les quelques pages du document puis échangé leurs maroquins afin de faire figurer sur chacun leurs trois signatures.

Debout derrière eux se tenaient le premier ministre espagnol Felipe Gonzalez, le président américain Bill Clinton, le président français Jacques Chirac, le chancelier allemand Helmut Kohl, le premier ministre britannique John Major et le premier ministre russe Viktor Tchernomyrdine, tous «parrains» des tentatives de règlement du conflit au fil des dernières années.

Au total, plus d'une quarantaine de pays étaient représentés, au titre de leur participation au règlement du conflit, à des degrés divers. Plus d'une centaine de personnes étaient invitées. La cérémonie, suivant à la lettre un programme très strict, avait com-



En bas: le Serbe Slobodan Milosevic, le Croate Franjo Tudjman, le Bosniaque Alija Izetbegovic. En haut, les «parrains» Felipe Gonzalez, Bill Clinton, Jacques Chirac, Helmut Kohl et John Major.

mencé à 11h30, sur une allocution d'une dizaine de minutes du président Chirac.

Sur un ton solennel, le chef de l'État avait appelé «les responsables» de la région «à tourner définitivement la page de la guerre et de la haine», les invitant à «écrire ensemble en hommes d'État et en hommes de paix le chapitre de la réconciliation».

Alija Izetbegovic a souligné que son gouvernement «participe à cet accord sans enthousiasme, comme quelqu'un qui boit un médicament utile mais amer». Toutefois, il a assuré que «la signature de cet accord est faite avec franchise de notre part et que l'accord sera respecté».

Slobodan Milosevic, nettement moins applaudi que son prédécesseur à la tribune, a reconnu pour sa

part que «bien évidemment, la paix ne permet pas de résoudre tous les problèmes des peuples qui ont été en guerre ces dernières années. Mais la paix crée les conditions permettant de résoudre les problèmes qui persistent».

De son côté, Franjo Tudjman a placé son allocution sous le signe des rappels historiques, avant d'estimer que «cet accord est extrêmement important et vital pour l'établissement d'un ordre international dans cette région du monde» et que «la Croatie fera tout ce qui est en son pouvoir» pour le mettre en œuvre.

Visiblement un peu amer, M. Boutros Boutros-Ghali a lui déclaré que «c'est la grandeur de l'ONU que de remplir, pour le compte de la communauté internationale, les tâches les plus ingrates». Enfin, Bill Clinton

a salué les présidents des trois républiques ex-yougoslaves pour avoir «entendu la voix de vos peuples, vos peuples qui vous ont demandé d'arrêter la guerre et de sauver des vies».

L'accord de Dayton prévoit une division de la Bosnie entre la Fédération croato-musulmane (51 %) et les serbes de Bosnie (49 %) au sein d'un même État de Bosnie-Herzégovine. Il ouvre la voie à la mise en place immédiate d'une force multinationale de 60 000 hommes de plus de 25 pays, dont quelque 20 000 Américains. L'IFOR (Implementation Force), structurée autour de trois divisions principales, américaine (Tuzla), française (Mostar) et britannique (Gornji Vakuf), sera chargée de faire appliquer les dispositions de l'accord sur le terrain.

Tension et scepticisme à Sarajevo

Sarajevo (Reuters) — Après plus de trois ans et demi de guerre, la paix signée hier à Paris a eu du mal à s'installer en Bosnie où plusieurs incidents ont témoigné de la persistance de la tension.

Trop épuisés et trop sceptiques pour fêter la signature de l'accord de Dayton, censé mettre un terme à leur longue épreuve, les Sarajéviens ont tiré en l'air quelques rafales d'armes automatiques pour célébrer l'événement, mais sans conviction.

Deux fortes explosions de grenades de RPG près du cimetière juif, dans le centre de la capitale enneigée, non loin de la ligne de démarcation entre soldats bosniaques et séparatistes serbes ont semblé leur donner raison.

Quatre autres grenades ont été tirées contre un pont séparant la banlieue sous contrôle serbe de Gravica et les quartiers de la capitale aux

mains de l'armée régulière. Un obus de mortier a également dévasté le toit d'une maison inhabitée dans le sud de la capitale.

La cérémonie de signature de la paix a été retransmise en direct de Paris à la télévision bosniaque, mais les Bosniaques l'ont largement ignorée.

«Je suis épuisée, lasse. J'ai besoin de longues, longues vacances hors de cette ville», confie Nina, une étudiante en architecture dont le père est une des victimes du conflit.

«Personne n'a gagné. Les Serbes n'ont pas eu leur grande Serbie et personne autre n'a eu l'État qu'il voulait aussi ne crois-je pas que la paix durera longtemps», ajoute-t-elle en traduisant un sentiment ré-

pandu.

C'est la pression occidentale et la lassitude, pas la victoire qui a conduit à l'arrêt des combats, s'enthousiasme Nijaz, un jeune soldat bosniaque. «Je suis fatigué. Je ne voulais pas continuer à combattre mais je suis déçu que notre combat n'ait pas été mené à son terme», confie-t-il.

«Nous espérons bien que cela mène à la paix mais nous avons eu des expériences amères dans le passé. Ce n'est un accord juste pour personne mais nous en avons tous assez», résume Vaso Radic, ancien maire de Sarajevo.

De source bosniaque, on a appris qu'une fusillade qui a fait un nombre indéterminé de victimes avait opposé hier à Zepce, dans le

centre la Bosnie, des miliciens croates bosniaques à des volontaires islamiques étrangers.

L'incident s'est produit après qu'un véhicule de l'unité El Moudjahid, qui est attachée au troisième corps de l'armée bosniaque basé à Zenica, ait refusé de s'arrêter à un poste de contrôle mixte composé d'éléments de l'ONU et du HVO (milices croates).

Le véhicule a été pris en chasse et au moins un milicien croate a été tué, selon l'ONU.

Par ailleurs, des éléments bosniaques ont ouvert le feu hier, apparemment par méprise, contre un hélicoptère français recherchant des militaires de l'armée régulière qui s'étaient perdus au sud de Sarajevo, a annoncé l'ONU.

L'état-major français a soulevé l'affaire au plus haut niveau militaire bosniaque.

Des grenades
explosent
au centre
de la capitale;
on tire
sur un
hélicoptère
français

Willie Brown le flamboyant

Le nouveau maire de San Francisco, avocat des pauvres, des Noirs et des homosexuels

LAURENT ZECCHINI
LE MONDE

Washington — Il a conquis la mairie de San Francisco de belle manière, à l'image de son style flamboyant. Devenu premier magistrat, va-t-il conserver ses voitures de sport, ses luxueux costumes italiens et ses chaussures en croco, bref tous les attributs du millionnaire un peu «flashy» qu'il est devenu après une vie politique bien remplie, commencée comme cirque de chaussures, au Texas, où il est né il y a 61 ans? Ou bien, pour résoudre les problèmes de la ville-phare de Californie, va-t-il s'assagir, mettre son charisme au service d'une municipalité qui attend certes un supplément d'âme, mais plus encore une gestion saine?

Willie Brown a été élu maire de «Frisco» le 12 décembre avec 57 % des suffrages, contre 43 % pour Frank Jordan. Tous deux sont démocrates, mais «Willie» devient le premier maire noir de l'histoire de San Francisco. La campagne a été acharnée, fertile en coups bas ou médiatiques. Sans doute a-t-elle basculé lorsque le maire sor-

tant, personnage consciencieux mais terne, du moins comparé au «formidable Willie», a voulu attirer l'attention de la presse en se faisant photographier nu, dans une douche, en compagnie de deux animateurs de radio auxquels il expliquait que lui, au moins, il n'avait «rien à cacher»... La démonstration n'a pas été du goût de la vieille bourgeoisie blanche d'origine irlandaise, ni des Asiatiques.

L'impair fut de taille, émusant la charge pourtant bien ciblée contre son challenger. Membre de l'Assemblée de Californie pendant trente et un ans (dont quatorze comme speaker), Willie Brown, l'«ayatollah de Sacramento», la capitale californienne, s'est acquis une solide réputation d'homme qui peut tout obtenir, faisant de lui l'un des hommes politiques noirs les plus influents d'Amérique. Avocat des pauvres, des prostituées, des Noirs, des homosexuels, puis des riches et des trafiquants de cocaïne, il est devenu riche et célèbre, avec mesure.

Critiqué pour avoir accepté 255 000 dollars de la part de l'industrie du tabac et des dons de

l'industrie du jeu, il a toujours balayé avec superbe ces accusations, sans démentir le montant de sa fortune estimée à environ 300 millions de francs, amassée grâce aux généreuses donations de divers groupes de pression. «Lorsque Willie Brown est arrivé en Californie, il était pauvre et l'État était riche. Aujourd'hui, il est riche et l'État est pauvre», a mordu Frank Jordan.

Fort du soutien de Roberta Achtenberg, candidate des droits civiques et des lesbiennes, Willie Brown a sans doute rafé une bonne part du vote homosexuel de San Francisco, évalué à environ 20 %. Le voisi maintenant maire d'une ville de 724 000 habitants, menacée par une criminalité galopante, une épidémie du sida qui fait des ravages, un système de transport municipal vétuste, des écoles et des logements sociaux surpeuplés, une population de sans-abri envahissante... et des coupes budgétaires annoncées de 600 millions de dollars, sur un budget municipal de 2,9 milliards de dollars. Un défi? Avec la modestie qui le caractérise, Willie a rappelé: «Je suis un pro.»

Les grèves en France

L'essoufflement?

Paris (AFP) — Des premiers signes d'une timide reprise du travail sont apparus hier en France, après trois semaines d'une grève quasi totale dans les transports publics.

La grève observée depuis le 23 novembre dans les chemins de fer (SNCF) a été majoritairement reconduite jusqu'à aujourd'hui. Mais la reprise du travail a été votée dans plusieurs dépôts.

«Une reprise progressive de la circulation des trains de voyageurs est envisagée pour vendredi», a annoncé en fin d'après-midi la direction régionale de la SNCF à Lille.

A Paris, quelques rames de métro ont circulé hier, pour la première fois depuis plus de deux semaines, selon la direction de la régie des transports (RATP). Cette nouvelle a cependant été démentie par des sources syndicales, qui ont parlé «d'intoxication».

La plupart des syndicats ont affirmé que la grève de la RATP allait se poursuivre aujourd'hui, une majorité s'étant dégaïe en ce sens dans les assemblées générales. Malgré les appels à la poursuite de la grève lancés par les 1er et 3e syndicats du pays, la CGT (proche des communistes) et FO (indépendant), les opérateurs pensent que la France pourrait se remettre au travail au début de la semaine prochaine, après la nouvelle journée de manifestations prévue samedi.

MINOLTA

ROYAL
PHOTO

Minolta F20r KIT

* Objectif grand angle 28mm
* Flash automatique
* Avance et rebobinage du film automatique

Garantie Royal
exclusive de 3 ans

69,99 \$

Minolta AF 101R Kit

* Autofocus
* Objectif 28mm grand angle
* Flash automatique

Garantie Royal
exclusive de 3 ans

89,99 \$

Minolta Action Zoom II

* Compact Autofocus avec
zoom 35-60 mm
* Avance et rebobinage automatique
* Flash automatique

Garantie Royal
exclusive de 3 ans

159,99 \$

Minolta Zoom 70ex QD

* Compact Autofocus avec
zoom 38-70 mm
* Avance et rebobinage automatique,
Flash automatique

Garantie Royal
exclusive de 3 ans

279,99 \$

Minolta Explorer

* Compact Autofocus avec
zoom 28-70 mm
* Avance et rebobinage automatique,
Flash automatique
* Objectif Quad et Reduction des yeux
rouges

Garantie Royal
exclusive de 3 ans

349,99 \$

ROYAL
PHOTO

MEILLEUR PRODUIT

MEILLEURE GARANTIE

MEILLEUR PRIX

Minolta Maxxum 3xi

* Reflex Autofocus avec Obj. 35-70
* Système Eye start exclusif
* Priorité Programme et A.S.M

Garantie Royal
exclusive de 4 ans

499,99 \$

Minolta Maxxum 450si

* Reflex Autofocus avec Obj. 35-70
* Dos dateur et option panoramique
* Priorité Programme et A.S.M

Garantie Royal
exclusive de 4 ans

629,99 \$

ROYAL
PHOTO

2106, boul. Rosemont, Montréal

☎ 273 • 1723 / 1 • 800 • 838 • 1723

1108, boul. de Maisonneuve Ouest

☎ Peel

Montréal ☎ 844 • 1766

VISA, MC, AMEX, INTERAC, CHÈQUE

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

XXM	TSE-300	DOW JONES	\$ CAN	OR
↓	↓	↓	↑	↓
-4.61 2318.16	-17.64 4680.75	-34.32 5182.15	+0.13 72.75	-0.40 386.00

Un Coscient restructuré pense améliorer ses profits

FRÉDÉRIC TREMBLAY
PRESSE CANADIENNE

Après avoir réalisé une importante restructuration de ses activités, le Groupe Coscient devrait pouvoir réaliser durant le présent exercice des profits nettement plus abondants que l'an dernier.

Dans le cadre de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société, hier à Montréal, le président du Groupe Coscient, Yves Moquin, a fait savoir que l'entreprise devrait encaisser un bénéfice net avoisinant deux millions cette année, sur des revenus de quelque 80 millions.

Au chapitre des bénéfices, il s'agit de près de quatre fois plus que ceux réalisés durant le dernier exercice, alors que la société avait dû se contenter d'un profit net de 578 679 \$ sur des revenus de près de 70 millions.

Les résultats du premier trimestre de l'exercice en cours, dévoilés hier, témoignent de l'accroissement de la performance financière du Groupe Coscient, une société spécialisée dans la production d'émissions télévisées et de longs métrages.

Au cours de ces trois mois terminés le 31 octobre, Coscient a empoché un bénéfice net de 301 885 \$, comparativement à 116 423 \$ durant la même période l'an passé, soit une hausse de 159,3 %.

Les revenus au cours du dernier trimestre se sont élevés à 13 millions, une augmentation de 6,7 % par rapport aux ventes de 12,2 millions réalisées durant les mêmes trois mois en 1994.

«La forte progression de la rentabilité est principalement attribuable à la réduction des frais d'administration. La hausse de la marge bénéficiaire nette, qui est passée de 1 pour cent au premier trimestre de l'exercice 1994-95 à 2,3 %, témoigne de l'intégration et de la restructuration réussie du groupe», souligne la société dans un communiqué transmis à la presse hier.

La restructuration mise de l'avant au Groupe Coscient a suivi les acquisitions réalisées au cours de l'exercice 1994 des Films Allegro et des Productions S.D.A. Après avoir effectué ces importantes transactions, Coscient s'était donné pour objectif de développer le maximum de synergies avec les nouvelles composantes du groupe. Ces acquisitions ont largement contribué à faire tripler le chiffre d'affaires du Groupe Coscient l'an dernier.

«Pour réaliser cette étape importante et cruciale du développement du Groupe Coscient, nous avons modifié notre style de gestion, passant d'une gestion par projet à une gestion plus structurée», a soumis M. Moquin, dans son message aux actionnaires.

La réorganisation du groupe s'est aussi traduite par le regroupement des services techniques, administratifs et de recherche de commandes des Productions S.D.A. et de Coscient.

EN BREF

BAISSE SURPRISE DES TAUX ALLEMANDS

Francfort (AFP) — La Bundesbank a annoncé hier la réduction d'un demi-point de ses deux taux directeurs, prenant par surprise les analystes allemands qui attendaient un geste à la baisse seulement au début de l'année prochaine. Le taux d'escompte est fixé à 3 % au lieu de 3,5 % et le taux Lombard à 5 % au lieu de 5,5 %. Ils étaient restés inchangés depuis le 25 août.

DOMTEX VENDRA SA DIVISION DES FILS

(PC) — Dominion Textile semble s'approprier à annoncer la vente de sa division des fils, évaluée à 170 millions. Les analystes ont appris qu'un communiqué devrait être émis aujourd'hui et qu'il serait suivi d'un appel-conférence avec le président de Domtex, John Boland, Jacques Kavanian, qui est au service de la firme Lévesque Beaubien de Montréal, a indiqué que l'annonce portera probablement sur la vente, au complet ou en partie, de la division des fils. Domtex a annoncé en août la mise en vente de sa section des fils, qui comprend quatre usines aux États-Unis et cinq au Canada. La compagnie a confirmé le 31 octobre qu'elle avait reçu plusieurs offres. Un porte-parole de la société a refusé d'indiquer si un communiqué serait émis.

Plus de contrôle aux usagers

Ottawa dépose une politique maritime

Campeau dénonce le «désengagement financier» du fédéral

Ottawa (PC) — Le ministre fédéral des Transports, Doug Young, a déposé hier une nouvelle politique maritime nationale fondée sur les besoins des usagers plutôt que dépendante du gouvernement.

«La marine canadienne doit s'ajuster aux besoins de ses usagers», a dit le ministre. Les contribuables ne peuvent plus se permettre le statu quo.

Le nouveau programme donnera plus de contrôle à ceux qui fréquentent les grands ports, leur fera assumer le coût des services de traversiers et de pilotage des navires, et cherchera à rendre plus rentables les opérations canadiennes menées dans la voie maritime du Saint-Laurent.

Le directeur général de la Chambre maritime de commerce, Jim Campbell, a salué cette réforme comme étant des plus attendues dans une industrie où une différence de 5 cents la tonne peut déterminer où, entre Vancouver ou Seattle, un cargo déchargera sa livraison.

Mais le ministre des Transports du Québec, Jean Campeau, a dénoncé avec vigueur la nouvelle politique. Celle-ci «n'est rien d'autre qu'un vaste désengagement financier du gouvernement fédéral dans le domaine des ports, de la Voie maritime du Saint-Laurent, du pilotage et des services de traversiers. Ce désengagement se traduit par le retrait d'Ottawa des opérations, la commercialisation des infrastructures et le transfert des coûts aux usagers», fait-il savoir dans un communiqué.

Mais Ottawa, poursuit le ministre Campeau, maintiendra «des normes uniformes, contraignantes et inefficaces (tout) en prenant soin de conserver les sources de revenus afférentes».

«La seule solution adoptée par Ottawa jusqu'à maintenant a été de refiler la facture aux provinces, sans



Le port d'Halifax.

leur donner les moyens financiers de l'assumer.»

Le ministre affirme encore que le gouvernement du Québec n'a ni l'intention ni les moyens de défrayer le coût d'acquisition des infrastructures abandonnées par Ottawa aux instances locales.

Sous le régime actuel, ce sont les contribuables qui assument les frais de la plupart des installations portuaires ainsi que les déficits de leurs opérations. La nouvelle politique fera en sorte que les usagers défrayeront les vrais coûts des services qu'ils utiliseront. Ils décideront également des services qu'ils souhaitent et pour lesquels ils veulent payer.

Des centaines de ports régionaux et locaux, comme ceux de Sept-Îles au Québec ou de Hamilton en Ontario, seront dirigés par des regroupements locaux, l'entreprise privée, les gouvernements municipaux ou un mélange des trois.

Le ministre Young n'a pu préciser les économies que les réformes permettront de réaliser, mais il a dit qu'elles seraient «raisonnablement substantielles».

Les plus importants ports du pays, parmi lesquels se trouvent Montréal, Halifax et Vancouver, seront regroupés sous une seule direction.

Des négociations sont présentement en cours entre le gouverne-

ment et les principaux usagers de la voie maritime afin de savoir si l'organisme chapeautant le nouveau système devrait être à but non lucratif ou une agence canado-américaine.

Pour être intégrés à ce système, les ports devront être auto-suffisants et démontrer leur importance pour le commerce domestique et international.

«La majorité des membres de la nouvelle direction sera composée des usagers eux-mêmes, ceux qui ont la propriété des navires, ceux qui naviguent. Ils seront en mesure de diriger l'affaire de façon beaucoup plus efficace», a indiqué M. Young.

En commençant par la phase promotionnelle

Le coup d'envoi est donné à la revitalisation des terrains Angus

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Le Bureau fédéral de développement régional-Québec (BFDR) donnera le coup d'envoi, aujourd'hui, à la phase promotionnelle du projet de revitalisation des terrains Angus, dans l'Est de Montréal, site des anciens ateliers du CP.

La collaboration financière du BFDR atteint les 250 000 \$, un apport qui s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec la Société de développement Angus (SDA). Cette dernière pourra ainsi passer à l'étape de la préparation du plan de marketing et de la promotion du potentiel immobilier industriel de cette partie des anciens ateliers Angus, d'une superficie de 2,5 millions de pieds carrés longeant la voie ferrée du Canadien Pacifique et située dans le secteur Rosemont-Hochelaga-Maisonneuve, là où le taux de chômage dépasse les 20 %. On s'en remet ainsi, au BFDR, au concept développé par la SDA autour de cet objectif, qui découle d'un large consensus dit-on: la création et le développement de PME dans des secteurs de technologies de pointe, dont celles reliées à l'environnement.

Par ce geste le BFDR, placé sous la responsabilité du ministre fédéral

des Finances Paul Martin, espère prendre le leadership et provoquer l'effet domino souhaité afin de revitaliser le potentiel industriel de cette autre zone sinistrée de Montréal. Pour ce faire on s'inspire également des succès rencontrés plus à l'est, dans le quartier pétrochimique de Montréal où, de concert avec les intervenants du milieu et les autres paliers gouvernementaux, le BFDR a contribué à l'émergence d'un noyau d'entreprises spécialisées dans le secteur plastique.

Le projet de transformation de cette zone en un parc industriel spécialisé est en gestation depuis trois ans. Mais il a pris véritablement forme au début de 1994 après que la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Rosemont-Petite Patrie eut obtenu, du CP, la moitié des 5 millions de pieds carrés que meublent ces terrains, l'autre moitié étant réservée à un vaste projet de développement domiciliaire piloté par l'entreprise ferroviaire. Le changement de propriété n'est survenu toutefois qu'en mars dernier, au terme d'une entente de 10 millions étalés sur dix ans.

Depuis la SDA, société créée par la CDEC et mandatée pour mener à terme le développement industriel du



Les terrains Angus sont situés dans le secteur Rosemont-Hochelaga-Maisonneuve, là où le taux de chômage dépasse les 20 %.

site, a reçu une première somme d'argent visant à soutenir son plan d'adaptation de la main-d'œuvre aux besoins du futur parc Angus. Il attendait cependant avec impatience une réponse

à sa demande d'aide financière adressée aux différents paliers gouvernementaux. Dans sa requête l'organisme sans but lucratif a chiffré ses besoins à 1,25 million sur deux ans.

Les municipalités du Québec pourront créer des «sociétés d'économie mixtes»

Les services de police et de pompiers seront exclus

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Des municipalités pourront se joindre à l'entreprise privée et créer des entreprises mixtes pour offrir de meilleurs services à leurs citoyens, en vertu d'un avant-projet de loi que le ministre des Affaires municipales, Guy Chevrette, a déposé hier à l'Assemblée nationale.

Le projet vise à permettre aux municipalités de créer avec des entreprises privées des «sociétés d'économie mixte» dans le secteur municipal.

Ce modèle de partenariat est implanté depuis longtemps en France où il existe 12 000 sociétés de ce type. Au Québec, on en a mis en place à quatre endroits, sur une base expérimentale. La plus connue est

dans la Municipalité régionale de Haut-Richelieu, où l'entreprise mixte s'occupe de la récupération et de la disposition des déchets. Les trois autres sont à Saint-Anselme (Bellevue), Saint-Romuald et Laval.

M. Chevrette a dit hier souhaiter que de telles initiatives se multiplient, notamment dans le secteur de la collecte des déchets, de l'épuration des eaux usées, de la mise en place d'aqueducs, du transport en commun ou des loisirs.

La loi prévoit cependant que les services de police ou de pompiers doivent demeurer sous la compétence exclusive des municipalités et ne peuvent être partagés avec l'entreprise privée.

Il y a plusieurs avantages à la constitution de telles sociétés, a fait valoir le ministre Chevrette. Il a rele-

vé notamment la stabilisation des finances municipales en évitant les situations d'emprunts trop élevés pour les villes.

Des dispositions prévoient que les municipalités doivent contrôler la part majoritaire des intérêts dans chaque société mixte qui sera créée.

Conflits d'intérêts

De plus, d'autres dispositions visent à éviter les conflits d'intérêts pour les élus municipaux. «J'ai confiance que cette nouvelle formule de partenariat constitue une solution d'avenir», a dit M. Chevrette.

L'avant-projet de loi sera débattu à compter du 6 février prochain en commission parlementaire.

Par ailleurs, M. Chevrette a aussi déposé un projet de loi qui représente la deuxième phase de simplifica-

tion et d'allègements pour l'administration municipale. Le texte de loi a pour effet de décentraliser certains pouvoirs, notamment permettre aux municipalités d'obliger le responsable d'un dégat environnemental à assumer la facture du nettoyage, ou permet aux villes de louer en totalité des immeubles municipaux.

On instaure un régime d'indemnisation des élus municipaux poursuivis pour des fautes commises de bonne foi dans l'exercice de leurs fonctions.

Enfin, le projet de loi abolit le plafond de 6 % pour l'indexation annuelle des salaires des élus municipaux.

Au printemps dernier, le ministre Chevrette avait fait adopter un premier projet de loi qui concédait des pouvoirs additionnels aux municipalités en matière de financement.

L'accès au réseau Interac sera élargi

Ottawa (PC) — Le Bureau de la politique de concurrence du gouvernement fédéral a décidé de briser le monopole des services bancaires électroniques que se partageait un petit club de banques, compagnies de crédit et fiduciaires.

Depuis des années, d'autres institutions financières telles les compagnies d'assurance-vie essayaient d'avoir accès au réseau Interac qui relie les guichets automatiques au Canada.

Mais les organismes qui avaient mis sur pied le réseau en limitant le membership aux institutions financières de dépôts. Cette limite avait entraîné le Bureau fédéral de la concurrence à faire enquête.

Hier, l'Association Interac a annoncé qu'une entente avait été conclue avec le Bureau et que l'accessibilité au réseau serait élargie. Les membres d'Interac ont aussi accepté de mettre fin à d'autres pratiques que le Bureau de la concurrence estimait aller à l'encontre de ses règles.

George Addy, directeur du Bureau, a déclaré avoir déposé une requête auprès du tribunal fédéral de la concurrence afin de prévenir les abus qui pourraient être causés par le monopole de l'Association Interac.

Il s'agit là d'une formalité puisque Interac et ses neuf membres principaux sont d'accord avec cette procédure, a expliqué M. Addy.

Frais trop élevés

Il a ajouté que l'Association s'était rendue coupable de plusieurs manquements à la Loi sur la concurrence: frais beaucoup trop élevés pour les nouveaux membres, critères discriminatoires dans le choix de ceux-ci, etc.

Au nombre des victimes de ces critères, on compte des détaillants, des institutions qui ne prennent pas de dépôts et même des organismes qui les permettent mais qui n'avaient pas été assez rapides à l'époque pour se joindre à l'association à ses débuts.

M. Addy a aussi découvert que l'Association Interac avait inutilement limité au strict domaine bancaire les services pouvant être offerts grâce à son réseau. De ce fait, le groupe a privé les consommateurs de toutes les innovations pouvant être développées en matière de commerce électronique.

Les institutions financières actuellement membres d'Interac sont: les caisses populaires et d'économie Desjardins, la Banque de Montréal, la Banque Scotia, la Banque CIBC, la Banque Nationale, la Banque Toronto-Dominion, la Banque royale du Canada, le Canada Trust et la Centrale des caisses de crédit du Canada.

A ces neuf membres principaux s'ajoutent 18 membres affiliés.

IMMOBILIER

La revente de maisons subit une rechute

Ottawa (PC) — Les reventes de maison ont chuté de 1,6 % en novembre 1995 par rapport à la même période l'année précédente, alors qu'elle se chiffrait à 13 512, selon l'Association canadienne de l'immobilier.

Cette baisse survient après une poussée des ventes les quatre mois précédents, laquelle donnait à penser que les consommateurs avaient repris confiance en l'économie.

La stagnation de la croissance économique cette année s'explique d'ailleurs principalement par la faible consommation.

John Eastwood, président de l'association, a affirmé que l'organisme restait confiante de voir les ventes de maison connaître une hausse l'an prochain.

«Les prémices d'un redressement commencent à surgir, a-t-il indiqué dans un communiqué. Les taux d'intérêt ont chuté et on s'attend à ce qu'ils fléchissent encore davantage l'an prochain. Cependant, il manque un élément: la création d'emplois.»

L'association note que la valeur moyenne d'une résidence au Canada, telle que le rapporte un répertoire national, s'établissait à 162 009 \$ en novembre, en baisse de 5 %.

ÉCONOMIE

Nouveau recul
de l'inflation
en novembre

Ottawa (PC) — L'indice des prix à la consommation a enregistré un nouveau recul en novembre. Le taux annuel d'inflation était de 2,1 % le mois dernier, comparativement à 2,4 % en octobre, indiquait hier Statistique Canada.

L'indice des prix à la consommation n'a cessé de décliner depuis mai dernier, alors qu'il atteignait un sommet de 2,9 %.

Le taux d'inflation de novembre est principalement attribuable aux prix plus élevés des voitures et camions neufs, de l'assurance-automobile, des hypothèques, des frais de scolarité post-secondaire, des cigarettes et des chambres d'hôtel.

Parallèlement, les consommateurs ont profité d'une baisse du prix du gaz naturel, du matériel informatique et des bijoux.

L'indice des prix à la consommation a été très élevé dans les provinces de l'Ouest. Le coût de la vie a grimpé de 2,5 % en Alberta et de 2,4 % au Manitoba. C'est au Nouveau-Brunswick que le taux a été le plus bas, soit 0,9 %. En Ontario, il s'établissait à 2,3 %. Au Québec, le taux d'inflation était en novembre de 1,9 %, une baisse de quatre dixièmes par rapport à octobre.

DEVICES ÉTRANGÈRES
(EN DOLLARS CANADIENS)

Afrique du Sud (rand)	0,3877
Allemagne (mark)	0,9550
Australie (dollar)	1,0543
Barbade (dollar)	0,7165
Belgique (franc)	0,04744
Bermudes (dollar)	1,3924
Bésil (real)	1,5124
Caribbes (dollar)	0,5303
Chine (renminbi)	0,1721
Espagne (peseta)	0,01158
États-Unis (dollar)	1,3746
Europe (ECU)	1,8129
France (franc)	0,2778
Grèce (drachme)	0,00605
Hong-Kong (dollar)	0,1833
Indonésie (rupiah)	0,000629
Italie (lire)	0,00089
Jamaïque (dollar)	0,03895
Japon (yen)	0,01352
Mexique (peso)	0,1988
Pays-Bas (florin)	0,8734
Portugal (escudo)	0,00941
Royaume-Uni (livre)	2,1217
Russie (rouble)	0,00031
Singapour (dollar)	1,0043
Suisse (franc)	1,2041
Taiwan (dollar)	0,05247
Venezuela (bolivar)	0,00838

SOURCE BANQUE DE MONTRÉAL

La Chambre des notaires est de nouveau critiquée

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Tandis que le président de l'Office des professions du Québec (OPQ) apporte des nuances à l'appui qu'il a consenti au plan de redressement de la Chambre des notaires du Québec, cet ordre professionnel est à nouveau dénoncé pour ses pratiques douteuses qui mettent en cause la protection du public.

Dans une lettre envoyée mardi à la présidente de la Chambre des notaires, M^{re} Louise Bélanger, le président de l'OPQ, Robert Diamant, se dit «préoccupé» par une situation relatée par M^{re} Yves Joli-Cœur, l'avocat qui défend Richard Lacroix depuis plus de deux ans contre la Chambre des notaires ainsi qu'une cinquantaine de plaignants qui se considèrent lésés par le notaire Claude Laurier.

M^{re} Joli-Cœur a alerté l'OPQ que la Chambre des notaires, par l'entremise de son Fonds d'assurance responsabilité, envisageait de défendre à ses frais devant le Comité de discipline M^{re} Claude Laurier accusé d'avoir «prêté ses services professionnels à une transaction abusive et frauduleuse», selon la plainte même du syndic de la Chambre. Or, en aucun cas, le Fonds d'assurance responsabilité, qui sert en principe

à indemniser le public en cas d'erreurs ou d'omissions mais qui est là pour protéger les notaires contre les poursuites civiles, ne peut s'impliquer dans la défense d'un notaire pour des conflits d'intérêts ou encore pour avoir trempé dans des malversations, des fraudes ou des détournements de fonds.

Non seulement M^{re} Yan Romanowski, l'avocat qui représente le Fonds d'assurance des notaires, a-t-il informé l'avocat de M. Lacroix que la défense du notaire Laurier pourrait être assurée par le Fonds d'assurance, ce qui permettrait à la Chambre d'employer nombre de tactiques dilatoires qui entraîneront des frais juridiques insoutenables pour le plaignant, mais il a aussi assuré M^{re} Joli-Cœur qu'à la Chambre des notaires, une telle pratique n'était pas un précédent.

À la Chambre des notaires, M^{re} André Pilon, vice-président exécutif du Fonds d'assurance responsabilité, a confirmé au Devoir qu'il était arrivé «il y a cinq ou six ans» qu'un avocat du Fonds d'assurance défende un notaire devant le Comité de discipline. «Sur papier, il n'y a rien qui s'y oppose», a-t-il estimé, ajoutant que «ça pourrait se reproduire». M. Pilon n'a pas voulu parler du cas spécifique du cas de M^{re} Laurier.

M. Pilon a pourtant expliqué qu'une plainte

disciplinaire peut causer un préjudice important à un notaire et avoir des répercussions dans une autre cause portant sur sa responsabilité professionnelle. «En fin de compte, le rôle du Fonds d'assurance, c'est de défendre les notaires. Dans certains cas, il peut y avoir en même temps un problème de fraude [débatu devant le comité de discipline] mais aussi une faute professionnelle [relevant de l'assurance responsabilité]. Vous savez, M. Joe Bleau du public peut dire: "Ce notaire m'a lésé dans mes droits". Mais des fois, ce n'est pas toujours noir et blanc», a soutenu ce haut gradé de la Chambre des notaires.

Fondement juridique

Le président de l'OPQ ne voit pas les choses du même œil. Dans sa lettre à la présidente de la Chambre, M. Diamant, qui demande des comptes, se demande «sur quelles bases légales le Fonds se croit-il autorisé à assumer la défense d'un assuré devant le comité de discipline?» M. Diamant estime que le «fondement juridique de cette pratique du Fonds» pourrait s'avérer «douteux ou fragile».

Au cours d'un entretien téléphonique, hier, M. Diamant a voulu dissiper l'impression selon laquelle il accorde un appui indéfectible au der-

nier plan de redressement émanant de la Chambre des notaires. Cette impression, l'ordre professionnel l'a alimentée par son communiqué de presse qui accompagnait la divulgation de ce plan. Dans une autre lettre à la présidente de la Chambre (il y en a eu plusieurs), M. Diamant s'est plaint de ce communiqué de presse et a voulu remettre les pendules à l'heure. «Ça m'a mis sur les nerfs. À aucun moment, il ne s'agissait d'une quittance. On a passé mes réserves sous silence», a-t-il révélé. La série de recommandations mises au point par la Chambre et rendues publiques le 6 décembre est incomplète à certains égards, estime le président de l'OPQ. Entre autres, les mesures qui touchent le traitement des plaintes sont encore trop vagues, les dispositions sur l'indemnisation et le bureau du syndic sont insuffisantes. À tout événement, la Chambre des notaires dispose de six mois pour se réformer, a rappelé M. Diamant, «sinon d'autres mesures seront prises», a-t-il prévenu, ce qui, à cette étape-ci, constitue une menace qu'une forme d'encadrement ou de tutelle attend cet ordre professionnel. Au-delà des règlements et des dispositions spécifiques, la Chambre des notaires doit prendre action pour assurer concrètement la protection du public, a affirmé M. Diamant.

Bill Gates dans les plates-bandes de Ted Turner

Formellement annoncé hier, le projet conjoint NBC-Microsoft de chaîne de télévision en continu s'ajoute à ceux de deux autres prétendants à la couronne de CNN, soit la chaîne ABC et le groupe News Corp. de Rupert Murdoch. Y aura-t-il encombrement dans ce créneau? Le marché n'est pas illimité, souligne un analyste, tout en reconnaissant la logique des

nouveaux projets. D'une part, tous les autres champs d'intérêt ont eux aussi leurs chaînes câblées. D'autre part, les rédactions des grands réseaux représentent de lourds investissements qui demeurent sous-utilisés: le lancement d'un canal spécialisé puisant à même ces ressources disponibles sur les chaînes générales peut donc se faire à relativement faible coût.



PHOTO REUTER

Le chef de la direction de NBC, Bob Wright, a participé à la conférence de presse «interactive» à New York, tandis que le patron de Microsoft, Bill Gates, parlait depuis Hong-Kong.

velles américaines locales que CNN et, contrairement au projet d'ABC, elle aura immédiatement des débouchés sur le marché international via le NBC Super Channel en Europe, Canal de Noticias NBC en Amérique latine, CNBC Asia et bientôt NBC Asia. Sur-tout, déclare M. Gates, «nous disons que nous croyons en l'interactivité» en lançant MSNBC Online sur le réseau en-ligne Microsoft Network. «Avec le temps, la vidéo deviendra une part importante du contenu sur Internet», a-t-il indiqué depuis Hong-Kong.

Via MSNBC Online, les téléspectateurs pourront à la fois regarder des bulletins d'information et des magazines et consulter des informations plus approfondies sur les sujets de leur choix. Cette utilisation requiert pour l'instant un ordinateur personnel, mais elle deviendra possible l'an prochain sur un téléviseur câblé après l'introduction de modems plus puissants.

De son côté, CNN a déjà lancé son propre service interactif, qui reven-

dique 800 000 à 1 million de consultations quotidiennes et propose photos, textes et vidéos ainsi que des articles de presse sélectionnés par sujets.

L'engouement actuel pour l'information en continu ne répond pas à une demande criante. «Il y a peut-être un marché, mais il est relativement limité», remarque Dennis McAlpine, analyste de la firme Josephthal Lyon and Ross. L'audience de CNN pendant le meilleur quart d'heure de la journée est de seulement 790 000 foyers, souligne-t-il. Néanmoins, il

juge logique le lancement de chaînes d'information car tous les autres grands centres d'intérêt imaginables ont déjà leur propre chaîne câblée.

D'autre part, les rédactions des grands réseaux comme ABC et NBC représentent des investissements lourds qui sont sous-utilisées actuellement en raison de la faible place réservée à l'information sur les chaînes généralistes. Le lancement d'un canal spécialisé peut donc se faire à relativement faible coût (200 millions chacun sur cinq ans pour NBC et Microsoft).

COUP D'ŒIL BOURSIER

Plus grave

MICHEL CARRIGAN
COLLABORATION SPÉCIALE

L'indice moyen de la Bourse de New York (NYA) montre que, dans l'ensemble, le marché plafonne même si l'industriel, composé de «dinosaures», ne montre encore aucune faiblesse. L'indice NYA se déplace de côté, au haut de son couloir haussier. Un bris à la baisse de cette petite formation horizontale indiquerait un renversement à court terme de l'offre et de la demande, faisant pencher la balance du côté des vendeurs devenus plus lourds. À Toronto, l'indice TSE 300 brise sa tendance haussière (A) à très court terme en direction de son plus proche support. L'indice n'est pas encore baissier puisque s'il retournait en hausse, le creux formé serait quand même plus haut que le précédent. Il y a de quoi s'inquiéter, mais de quoi? Le secteur des communications, qui était haussier à court terme, maintient sa direction. Cependant, plusieurs secteurs souffrent de plafonnement et menacent certaines règles techniques à court terme. Vous vous rappelez que j'ai récemment démontré le déplacement probable des indices après plusieurs jours de hausse. Eh bien! C'est justement ce phénomène qui se produit. La gestion et les minières sont dans une formation horizontale (A et B) évidente mais assis sur leur support à court terme (A). Une rechute sous ces supports leur donnerait un statut baissier à court terme et la tendance des deux derniers mois serait considérée comme inversée. Les industrielles et les pétrolières montrent le même phénomène, bien que leur mouvement soit moins avancé et un peu plus subtil, mais la même règle technique s'applique. Comme je l'expliquais hier, on était en droit de s'attendre à voir l'indice forestier se corriger à la hausse après toutes ces baisses, mais on est loin encore d'un revirement haussier. J'espère maintenant que vous voyez bien le plafonnement et le risque de retour baissier à court terme dans plusieurs secteurs. Le détail et les aurifères ne font pas exception, ils sont même inquiétants. C'est Biochem qui, brisant sa tendance A et son support B, est responsable de la chute du détail. Le titre se doit de se stabiliser, sinon la tendance C sera franchie et le support D est six dollars plus loin.

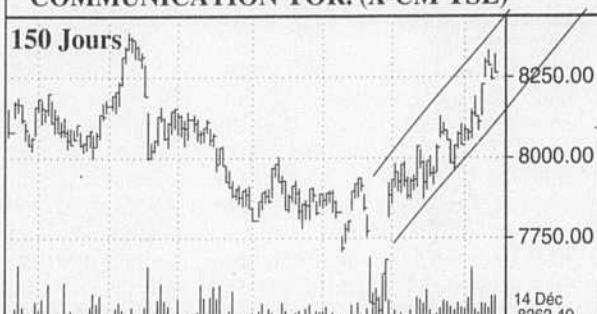
INDICE COMPOSÉ NEW-YORK (X-NYA NYS)



BOURSE DE TORONTO TSE 300 (X-TT TSE)



COMMUNICATION TOR. (X-CM TSE)



GESTIONS TOR. (X-MG TSE)



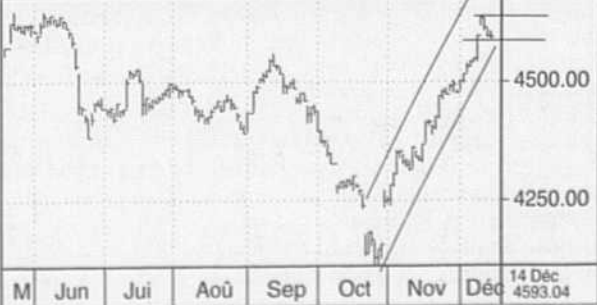
MINES ET MÉTAUX TOR. (X-MM TSE)



PRODUITS INDUSTRIELS TOR. (X-IP TSE)



PÉTROLIÈRES TOR. (X-OG TSE)



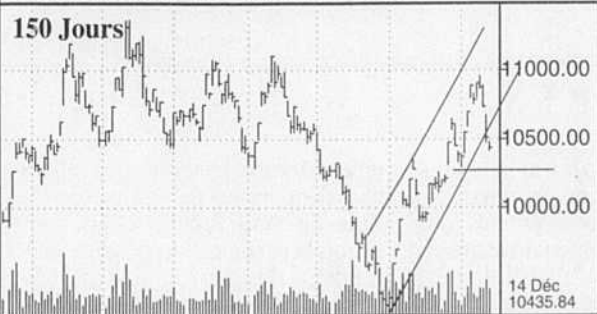
PAPETIÈRES TOR. (X-PF TSE)



PRODUITS CONSOMMATIONS (X-CP TSE)



AURIFÈRES TOR. (X-GL TSE)



Biochem Pharma Inc (BCH MSE)



DECISION-PLUS

VIDÉOCASSETTE GRATUITE

Deux heures éducatives qui
pourraient changer votre vie

(514)392-1366

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
--	-----------------	-------	--------------	-------------

BOURSE DE MONTRÉAL

XXM:Indice du marché	14258	2318.16	-4.61	-0.2
XCB:Bancaire	3805	2802.86	-	-
XCO:Hydrocarbures	1327	1721.85	+1.13	0.1
XCM:Mines et métaux	4380	3087.45	-8.96	-0.3
XCF:Produits forestiers	984	2557.66	-	-
XCI:Bien d'Équipement	4919	2309.87	+4.53	0.2
XCU:Services publics	2067	1952.04	-9.87	-0.5

BOURSE DE TORONTO

TSE 35	14417	247.98	-0.46	-0.2
TSE 100	*	284.89	-1.03	-0.4
TSE 200	*	278.48	-1.27	-0.5
TSE 300	39019	4680.75	-17.64	-0.4
Institutions financières	3018	3606.78	-0.48	-0.0
Mines et métaux	4315	5110.04	-9.03	-0.2
Pétrolières	5779	4593.04	-3.16	-0.1
Industrielles	10668	3207.51	-35.75	-1.1
Aurifères	4636	10435.84	-70.05	-0.7
Pâtes et papiers	2624	4290.86	+21.47	0.5
Consommation	715	8158.61	-87.13	-1.1
Immobilieres	28	1661.07	+8.35	0.5
Transport	849	4836.52	+0.02	0.0
Pipelines	319	3906.93	-9.69	-0.2
Services publics	1271	3441.34	-9.81	-0.3
Communications	2138	8262.40	+17.24	0.2
Ventes au détail	1303	3752.57	-21.04	-0.6
Sociétés de gestion	1352	5390.68	-6.68	-0.1

BOURSE DE VANCOUVER

Indice général	42520	775.45	+0.16	0.0
----------------	-------	--------	-------	-----

MARCHÉ AMÉRICAIN

30 Industrielles	36150	5182.15	-34.32	-0.7
20 Transports	5223	2058.62	-25.92	-1.2
15 Services publics	4558	221.07	+0.77	0.3
65 Dow Jones Composé	45932	1722.99	-12.81	-0.7
Composite NYSE	*	329.10	-2.07	-0.6
Indice AMEX	*	546.54	-2.15	-0.4
S&P 500	*	616.92	-4.77	-0.8
NASDAQ	*	1038.19	-18.35	-1.7

LES PLUS ACTIFS DE TORONTO

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
GLEARNET COMM I A	3325	23.13	21.50	22.50	-0.50	-2.2
SHERITT RT	3243	1.69	1.35	1.50	+0.15	11.1
METHANEX CP	3116	10.88	10.63	10.75	+0.13	1.2
TANDEM RES LTD	470	0.47	0.37	0.40	+0.03	6.4
POWER CP OF CDA	424	20.63	20.38	20.38	-0.25	-1.2
AUR RESOURCES INC 2013	688	6.50	6.50	6.50	-0.25	-3.7
NOT AVAILABLE	0	0.00	0.00	0.00	-	-
AIRBOSS OF	1714	0.30	0.24	0.30	+0.07	30.4
BARRICK GOLD CP	1639	36.13	35.63	35.75	-0.50	-1.4
NORTH TELECOM LTD 1272	6050	58.75	59.00	59.00	-0.88	-1.5
AUREX RES CP	1269	0.14	0.12	0.14	+0.02	16.7

LES PLUS ACTIFS DE MONTRÉAL

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
AUR RESOURCES INC 1255	6.75	6.50	6.50	6.50	-0.25	-3.7
SODISCO-HOWDEN	520	0.16	0.15	0.15	-	-
STONE-CONSIL CP	505	18.00	17.75	17.75	-	-
TANDEM RES LTD	470	0.47	0.37	0.40	-0.01	-2.4
POWER CP OF CDA	424	20.63	20.38	20.38	-0.25	-1.2
BIOCHEM PHARMA	405	48.25	41.25	43.00	-5.00	-10.4
TOR BK	402	24.00	23.75	23.88	-	-
BCE INC	395	46.25	45.75	45.75	-0.25	-0.5
ROYAL BANK OF CDA	369	31.25	31.00	31.13	-	-
NATL BANK OF CDA	341	11.13	10.88	11.00	-	-

É D I T O R I A L

Désespérant!

Jean-Robert Sansfaçon

Les derniers jours nous ont offert le spectacle d'un gouvernement libéral fédéral à ce point empêtré dans ses contradictions que tous ceux qui défendent l'avènement d'un fédéralisme efficace doivent se désespérer de tant d'incohérence et d'absurdité.

Pendant que le ministre des Finances du Canada, Paul Martin, tentait de convaincre ses homologues provinciaux du bien-fondé d'une réduction de la participation fédérale au financement des programmes de santé, de sécurité du revenu et d'éducation, dans un autre immeuble le ministre Lloyd Axworthy annonçait la création d'un tout nouveau programme national de garderies à frais partagés.

Selon quelle logique entend-on réduire sa participation financière à un programme comme le Régime d'assistance publique du Canada, dont le budget inclut déjà plus de 400 millions de fonds fédéraux pour la garde d'enfants de familles défavorisées, et du même coup créer un nouveau programme national de garderies de 720 millions sur le même principe de partage des coûts qu'on vient d'abandonner?

En fait, l'explication peut-être la plus franche, mais pas la plus pertinente dans un pays qui vient de frôler la rupture, c'est celle qu'a livrée le premier ministre Chrétien mercredi. En réponse à une demande de la ministre des Finances du Québec qui voulait qu'Ottawa lui cède des «points d'impôt» pour remplacer les transferts fédéraux «en espèces» qui ne cessent de diminuer, M. Chrétien a soutenu qu'il est très important de continuer à faire des transferts visibles pour que les Canadiens de toutes les provinces sachent que le gouvernement fédéral contribue au paiement des programmes sociaux qui sont gérés par les gouvernements provinciaux. Qu'importe si ces programmes ne sont pas de sa compétence, si Ottawa n'offre lui-même aucun de ces services qu'il finance de plus en plus chichement par son pouvoir de lever des impôts ou de s'endetter, l'important, c'est l'image.

Cela ne fait pas sérieux, il y a sûrement autre chose. Ce pourrait être, par exemple, le fait qu'en réduisant progressivement sa participation au financement des programmes tout en conservant les revenus fiscaux qui leur étaient dédiés, Ottawa réduit son déficit, mais laisse aux provinces le rôle ingrat de procéder aux compressions dans les services. Pour pousser le sadisme d'un cran, Ottawa leur rappelle que pour recevoir les millions qui restent, elles doivent continuer de respecter les normes nationales, même pour des programmes de compétence provinciale exclusive.

Voilà une raison supplémentaire pour critiquer la mise sur pied du nouveau programme national de gar-

deries à frais partagés: si Ottawa n'a plus d'argent pour la santé et l'aide sociale, où trouve-t-il les 720 millions pour les garderies? Et comment peut-il exiger des provinces qu'elles ajoutent le même montant, alors que certaines d'entre elles ne pourront même plus assurer la qualité des services en place à la suite des restrictions annoncées dans les versements en espèces?

Entendons-nous bien: les familles canadiennes ont besoin de nouvelles places en garderies, et les services de garde qui existent déjà ont besoin de plus d'argent. On ne redira jamais assez l'importance des services de garde pour permettre aux femmes d'occuper la place qui leur revient dans le marché du travail. Mais s'il est un domaine où Ottawa devrait avoir compris depuis longtemps que ça ne le regarde pas, c'est bien celui de l'éducation et des services sociaux.

Ce que demandent les Québécois, défenseurs du fédéralisme autant qu'indépendantistes, c'est qu'Ottawa se retire des domaines qui ne sont pas de sa compétence en transférant aux provinces les outils fiscaux nécessaires à leur financement. Si, pour des raisons budgétaires évidentes, le fédéral n'est pas en mesure de répondre à ces attentes dans l'immédiat, il devrait avoir la décence de ne pas aggraver les choses en créant de nouveaux programmes dans des domaines de compétence provinciale exclusive.

Ce pays est l'otage
d'un premier
ministre à la
vision étriquée
du fédéralisme.

Si Ottawa veut sincèrement aider les provinces à offrir des services sociaux, de santé ou de garde à l'enfance de qualité, le meilleur moyen d'y parvenir n'est pas de créer un nouveau programme à frais partagés dont il ne peut même pas garantir la pérennité au-delà des prochaines élections, mais de maintenir un niveau acceptable de participation aux programmes existants. Le Québec n'a que faire de nouvelles «normes nationales» en matière de garde à l'enfance, un service qu'il offre depuis longtemps et qu'il connaît mieux que tous les encombrants bureaucrates fédéraux. Qu'on nous verse l'argent ou qu'on nous cède les outils fiscaux équivalents, nous verrons à établir nos propres priorités. En matière de garderies comme en tout autre domaine de notre compétence. N'est-ce pas cela, le fédéralisme rentable et décentralisé que le NON référendaire devait apporter?

A suivre M. Chrétien dans ses basses manœuvres, on en déduit qu'il ne veut rien retenir d'autre du vote du 30 octobre dernier que sa propre vision étriquée, dépassée du fédéralisme. Une attitude méprisante qui nous conduit à vitesse grand V vers un autre référendum.



Crise de l'État-providence traditionnel

Parmi les certitudes qui sont en train de s'écrouler figurent celles concernant les liens de solidarité dans la société canadienne.

Malgré la place de choix que le Canada occupe dans les rapports successifs des Nations unies sur le développement humain, nous vivons une crise de l'État-providence traditionnel.

Partout, c'est le régime des compressions. On ferme des hôpitaux tout entiers.

Des provinces se font concurrence sur les réductions dans l'assistance sociale ou l'introduction de critères comme le *workfare* pour continuer d'en bénéficier.

Et signe des temps — le Québec n'a-t-il pas déjà donné l'exemple dans le domaine constitutionnel? —, la Colombie-Britannique ne veut plus entendre parler de responsabilité envers les ressortissants des autres provinces qui lui réclament l'assistance sociale dans les trois mois suivant leur arrivée. (Un autre litige fédéral-provincial pour épicer notre vie de fédération!)

Au fédéral, Lloyd Axworthy a introduit des changements au système d'assurance-chômage qui mettent l'accent sur des programmes d'entraînement obligatoire, tout en allongeant les périodes d'attente pour avoir droit aux prestations.

Et le budget Martin de février dernier a mis tout le monde sur ses gardes en ce qui touche la réduction des transferts fédéraux aux provinces.

Bref, les réformes qu'on prépare sont placées sous le signe de l'austérité. Plus qu'une fin de siècle, on sent la fin d'une époque; et le refus, de plus en plus pressant, de la part des leaders d'opinion et des milieux d'affaires, de dépenses sociales au-delà du strict minimum.

Qu'il y ait des problèmes fiscaux qui se posent, comment le nier? Mais qu'on se trouve au bord de la faillite comme le clament le Reform



PHILIP RESNICK
♦ ♦ ♦

Party et les milieux néolibéraux canadiens, c'est une tout autre histoire. Plusieurs des opposants à l'actuel discours néolibéral, comme Linda McQuaig (*Shooting the Hippo*), mettent l'accent sur les taux d'intérêt élevés pratiqués par la Banque du Canada à l'époque de John Crowe.

D'autres insistent sur les effets néfastes de la mondialisation sur le secteur manufacturier canadien — dont l'ALENA fut le pendant nord-américain — qui a augmenté les dépenses d'assistance sociale au début des années 90 dans des provinces comme l'Ontario.

Mais nous restons encore sur notre faim quant au rôle clé que joue la question du déficit dans les attaques soutenues contre l'État-providence d'aujourd'hui.

Après tout, certains pays européens, avec des niveaux de dépenses sociales plus élevés que les nôtres — le Benelux et les pays scandinaves, par exemple —, semblent moins paniqués que nos gouvernements fédéral et provinciaux.

L'Allemagne fédérale s'est payé le luxe de l'absorption de l'ex-RDA sans que son économie ne s'écroule; et l'Italie, malgré une crise politique quasi permanente et un déficit des finances publiques très élevé, conserve sa crédibilité comme puissance industrielle.

Il faut donc se demander jusqu'à quel point la crise de l'État-providence et des dépenses sociales à la canadienne n'est pas une crise idéologique.

Ne reflète-t-elle pas le refus de la part d'une frange importante de l'opinion, orchestré par des instituts de recherche influents et parrainé par les milieux d'affaires, de continuer à payer des taux d'impôts proportionnels aux bénéfices réels que les grandes sociétés et les couches privilégiées tirent de leur position de force dans l'économie canadienne?

N'est-ce pas aussi le reflet du refus global de la part du capital transnational et des participants à ce que le secrétaire américain au Travail, Robert Reich, appelle le secteur symbolique de l'économie, d'accepter leur part de responsabilité envers les perdants dans ce jeu de casino qui caractérise le capitalisme contemporain?

Car l'informatisation dans le milieu du travail apporte des bénéfices réels aux gens très instruits et à ceux qui sont au fait des nouvelles technologies. Mais que faut-il faire avec l'autre 60 ou 80 % de notre population?

Que les gouvernements doivent veiller à réduire la part des dépenses de la dette dans leur budget global est une idée qui peut rallier l'opinion de droite à gauche.

Qu'il faille sabrer dans les dépenses sociales ou rejeter l'importance de l'équité et de la solidarité comme principes fondamentaux de notre société, c'est autre chose.

Mais le danger est réel que ce soit exactement ce que nous sommes en train de faire à l'échelle pancanadienne, au moment même où nous portons beaucoup plus attention à la question nationale.

Il y a plusieurs moyens d'aborder le problème de la fiscalité par la dette et par le niveau de nos dépenses sociales courantes.

Il faut amorcer sérieusement de nouvelles solidarités qui doivent se créer au-delà des clivages de génération.

Et il faut regarder plus attentivement du côté d'autres sources potentielles de revenus gouvernementaux, comme un impôt sur l'héritage.

De guerre lasse

François Brousseau

Ainsi donc, la «paix» est officiellement conclue en Bosnie-Herzégovine, pays mort-né au début de 1992, méthodiquement démolit au cours des trois années suivantes. Paix des cimetières, doublée d'une opération de relations publiques propre à redorer le blason de l'Occident, humilié pendant des mois et des mois sur le terrain archi-miné des Balkans.

La cérémonie de signature de Paris, où était présent, hier, tout ce qui compte diplomatiquement — et où donc, logiquement, le Canada était absent, se bornant à n'envoyer qu'un obscur sous-ministre — avait tout du «dernier salon où l'on cause», de l'endroit où il fallait se faire voir pour briller au podium et à table, entre homard breton et chapon de Bresse...

Mais il fallait regarder, hier matin au palais de l'Élysée à Paris, les têtes sans expression des trois leaders des Balkans, pendant que se succédaient au podium présidents et chanceliers occidentaux tirant ostensiblement la couverture à eux. Il fallait voir le Serbe Milosevic hésitant à serrer la main du Croate Tudjman. Il fallait entendre le Bosniaque Izetbegovic — le plus «perdant» des trois dans cette affaire — avouer explicitement qu'il ac-

ceptait ce plan de paix «sans enthousiasme, comme quelqu'un qui boit un médicament utile mais amer». Il fallait écouter les dernières nouvelles de Sarajevo, où des obus ont encore éclaté hier et où les Serbes du lieu, furieux, jurent de tout saboter. Et l'on comprenait tout ce que cela a de bancal, d'hypocrite et d'incertain.

Paix amère, paix injuste comme la plupart des paix, paix pour la gloire d'un président américain et de la diplomatie occidentale, paix-exercice d'une OTAN en crise d'identité, cette «non-guerre» sur le territoire d'un pays qui n'existe plus à pourtant, malgré tout, des chances de persister.

Pourquoi? Certainement pas à cause du génie diplomatique de Bill Clinton, des belles phrases de Jacques Chirac ni des splendeurs de l'Élysée. Tout simplement, parce que — 200 000 victimes et deux millions et demi de réfugiés plus tard — la mort et la lassitude ont fait leur œuvre sur le terrain, les états-majors ont *grosso modo* trouvé leur compte, les sadiques suffisamment joui et les extrémistes jusqu'au-boutistes cessé d'occuper le haut du pavé.

Triste paix, honteuse paix. Mais paix quand même. Bonne chance!

L E T T R E S

Assurance fourre-tout

On est passé dans les années 1960 de l'assurance-hospitalisation à l'assurance-maladie en 1970 et aujourd'hui à l'assurance fourre-tout. Sous le prétexte de la gratuité, on se laisse aller joyeusement à l'alcoolisme, au tabagisme ou à l'absorption de toutes les drogues imaginables. Je crois que le principe premier de l'assurance-maladie et de l'assurance-hospitalisation est de venir en aide aux personnes malades, que ce soit à cause d'une maladie héréditaire, accidentelle ou non volontaire. Un exemple: récemment, j'ai vu à la télévision une personne s'intoxiquer volontairement quatre fois au PCP et à chaque fois être désintoxiquée à l'hôpital!

Est-ce normal et juste envers les personnes qui sont vraiment malades et qui ne courent pas après? Vous allez me dire que ces personnes paient aussi avec leurs impôts les frais causés par leur maladie. Moi aussi, je paie pour l'assurance-automobile. Est-ce que cela me donne le droit de foncer sur un poteau tous les jours? Mais alors, que faire? Les personnes qui persistent dans leurs mauvaises habitudes du

tabagisme, de l'alcool ou des drogues devraient se prendre une assurance privée au cas où cela leur causerait des problèmes de santé. Si elles devaient être hospitalisées, c'est leur assurance qui paierait et non pas toute la société. En agissant ainsi, les gouvernements n'auraient pas à couper dans le domaine de la santé et ailleurs car on épargnerait ainsi des milliards de dollars, sinon annuellement, sûrement après quelques années. Le principe d'une assurance, c'est de prévoir l'imprévisible. Si je prends une assurance-vie et que je dis à mon assureur que le lendemain, je m'enlève la vie, est-ce qu'il va m'assurer? Il devrait en être de même pour les personnes qui s'automutilent quotidiennement par le tabagisme, l'alcool ou les drogues.

Georges Rivard

Granby, 11 décembre 1995

Voir fleurir Montréal

Qu'est-ce qui se passe avec l'administration de la Ville de Montréal? Le maire est l'architecte du Biodôme, le Jardin botanique lui tient à cœur, il veut qu'on décore nos maisons pour Noël et qu'on fleurisse nos quartiers... Tout cela est très beau, mais le reste de la

ville? Montréal est une des villes les plus dépourvues de verdure en Amérique du Nord. A Notre-Dame-de-Grâce, où la partie est ne possède que le huitième des espaces verts de Montréal, la Ville devrait approuver la construction de condos sans s'occuper d'un plan d'ensemble tel que le maire l'avait promis en novembre. Si on agit pêle-mêle, des arbres très anciens seront abattus, une rue sera allongée; nous serons encore plus pauvres en espaces verts, l'air sera plus pollué (près de l'autoroute Décarie).

Les gens qui habitent dans ce secteur sont mécontents et nous, qui habitons plus loin mais pour qui ce lieu est un des rares qu'on peut visiter sans prendre une journée de congé, nous disons hola! Assez, la destruction des derniers espaces verts! Il y a assez de maisons, d'appartements et de condos vides dans la ville mais il n'y a pas assez de parcs, pas assez de places pour se balader. Ce problème n'est pas unique à Notre-Dame-de-Grâce; il touche tout le monde dans cette ville que nous ne voulons pas voir couverte de plus d'asphalte, mais que nous voulons, comme monsieur le maire le disait et promettait, voir fleurir...

E. Mel
Montréal, 11 décembre 1995

À P R O P O S

...du cancer ici et ailleurs

La mortalité masculine par cancer est élevée au Québec, comparativement aux autres pays industrialisés.

Au Québec, la mortalité par cancer est passée de 255,9, en 1976, à 278,6 pour 100 000 personnes en 1991, une augmentation de 9 %. La Hongrie est le pays qui affiche le plus haut taux de mortalité avec une valeur supérieure de 28 % à celle du Québec. Outre ce pays, seuls la Belgique, les Pays-Bas et la France ont une mortalité plus élevée. La position relative du Québec, à l'échelle internationale, s'est détériorée depuis 1976.

Par ailleurs, Israël et la Suède présentent les plus faibles taux de mortalité en 1991, avec des taux de 177,6 et 195,6 décès pour 100 000 personnes. Ces deux pays affichent une mortalité inférieure de 36 % et de 30 % respectivement à celle du Québec.

La mortalité par cancer est également faible en Norvège et en Finlande.

Le Québec comparé: indicateurs sanitaires, démographiques et socioéconomiques
Ministère de la Santé et des Services sociaux

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCOTTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Directeur artistique ROLAND YVES CARRIGAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

L'économie dévoreuse de société

Le XXI^e siècle sera spirituel ou ne sera pas

FRANÇOIS BEAULÉ
Montréal

En réfléchissant à la difficulté pour les couples de concilier travail et famille, je me suis mis à imaginer un passé pas si lointain où les femmes travaillaient à la maison et les hommes dans le monde économique, de 40 à 60 heures par semaine.

À travers les 30 dernières années, deux changements majeurs sont survenus. Par l'utilisation de machines automatiques, de l'information et même de robots, les nouveaux procédés industriels ont augmenté la productivité des secteurs primaire et secondaire de l'économie. La production agricole, l'élevage, la pêche, l'extraction du minerai, la construction d'une automobile ou d'un téléviseur prennent moins d'hommes-heures. L'autre changement majeur est l'arrivée massive des femmes dans le marché du travail.

Nous aurions pu nous attendre à ce que le nombre total d'heures travaillées à l'extérieur par un couple diminue où reste le même. Si, en 1965, le père de famille était occupé par son travail 50 heures par semaine, aujourd'hui les deux membres d'un couple devraient travailler au plus 25 heures par semaine chacun. La conciliation du travail et de la famille serait beaucoup plus facile, la semaine de travail de trois jours serait la norme.

Pourtant, ce n'est pas ce qui est arrivé. Le secteur tertiaire, celui des services, s'est développé au point d'occuper plus des deux tiers des heures travaillées au total. Ce secteur, par définition, ne produit pas de biens de consommation. Les aliments, l'habitation, le vêtement, les autos et les routes, les autres biens de consommation, la richesse donc est produite par moins du tiers de la population active. Pendant que des parents sont surmenés à force de s'agiter dans des activités économiques non directement productives de richesse et qui n'existaient pas il y a 30 ans, leurs enfants manquent d'attention et de surveillance, de cette disponibilité généreuse essentielle à leur développement. Quel monde de fous!

L'économie doit être remise à sa place et cesser de régimenter tous les secteurs de la vie sociale.

En fait, l'économie est presque devenue un absolu et a orienté l'activité des gens au point de les distraire de ce besoin fondamental, personnel et social, de faire des enfants et de les élever. La folie économique nous atteint tous à des degrés divers et corrompt notre capacité de participer à la famille et à la société et la morale à travers elle. Plus l'économie prend de place, plus la société se déstructure. Plus les activités économiques sont inutiles et déconnectées des besoins fondamentaux et plus le citoyen perd le sens des valeurs. L'économie doit être remise à sa place et cesser de régimenter tous les secteurs de la vie sociale. Il faut la cantonner à la création de richesse matérielle et trouver le moyen de distribuer cette richesse à l'ensemble des citoyens.

La fermeture d'hôpitaux et autres décisions qui réduisent la richesse collective ne sont que des cataplasmes sur les problèmes socioéconomiques. Cela est l'expression de l'assujettissement du politicien à l'économie.

Il faudra que de nouvelles structures sociales émergent pour relier les personnes les unes aux autres. Ces structures, évidemment, doivent être libres du joug de l'économie.

Elles doivent éveiller les consciences, les détourner de l'abrutissement matérialiste, les ouvrir à la grandeur du spirituel. Je crois que ce qui manque le plus à notre monde est l'élaboration d'une morale épanouissante à l'abri des forces économiques. La restructuration de la société se fera par cette morale.

Le XXI^e siècle sera spirituel ou ne sera pas.

Enseignement de la religion

La troisième voie

La «laïcité ouverte» permet de tenir compte des attentes légitimes des parents sans maintenir le système confessionnel actuel

FERNAND OUELLET

Directeur de la maîtrise en sciences humaines
des religions et du diplôme en formation interculturelle
Faculté de théologie
Université de Sherbrooke

Tous ceux qui suivent quelque peu l'actualité récente ont pu constater que plusieurs parents de groupes religieux, autres que catholique ou protestant, adressent des requêtes à l'école. Ils désirent que leurs enfants aient eux aussi accès à des lieux de prière dans l'école, à des enseignements pour nourrir leur foi et renforcer leur appartenance religieuse, pour manifester la spécificité de leurs croyances et de leurs valeurs, notamment par leur habillement.

Ils réclament également des jours de congé lors de leurs fêtes religieuses spécifiques. Et la liste pourrait s'allonger. Ces requêtes invoquent souvent le principe que soient étendus à tous les citoyens les droits et aménagements reconnus historiquement aux groupes catholique et protestant en matière de religion à l'école.

Requêtes multiples de groupes religieux diversifiés, transformation importante des expériences religieuses dans la chrétienté au Québec, appropriation individuelle des croyances religieuses, sans oublier la présence d'une portion non négligeable de la population se définissant désormais sans appartenance religieuse: la confessionnalité du système scolaire est remise en question.

Cependant, l'ajustement des services scolaires en matière de religion est confronté aux garanties confessionnelles existantes pour les catholiques et les protestants, en vertu de la Constitution canadienne. Faut-il en conclure que la situation est complètement bloquée et que la seule avenue possible est celle du Comité catholique qui a récemment réaffirmé son adhésion à la confessionnalité scolaire en minimisant la gravité des problèmes qu'elle soulève?

La position des défenseurs de la confessionnalité scolaire s'appuie sur un argument très lourd: la majorité des parents désirent un enseignement religieux pour leurs enfants. C'est un point que les défenseurs de la laïcité pure et dure ont tendance à négliger. En soutenant récemment («La faillite du libre choix», *Le Devoir*, 22 novembre 1995) que les millions consacrés «à l'endoctrinement religieux» devraient être affectés à des besoins plus urgents et que l'enseignement religieux devrait être remplacé par l'enseignement moral, le vice-président du Mouvement laïque québécois, Daniel Baril, fait le jeu de l'Assemblée des évêques et du Comité catholique qui peuvent se présenter comme les seuls défenseurs des attentes légitimes des parents.

Il existe toutefois une troisième voie qui permettrait de tenir compte des attentes légitimes des parents sans maintenir le système confessionnel actuel. C'est la voie de la «laïcité ouverte» adoptée par la CEQ ou de la «laïcité à contenu» dont parle le père Julien Harvey qui propose trois composantes principales de l'enseignement de la religion dans un tel système non confessionnel:

- la réalité de l'expérience spirituelle;
- le patrimoine religieux national;
- la connaissance des grandes religions et de celles des Premières Nations.

Je crois pour ma part que le programme devrait accorder une place centrale à l'exploration de la tradition chrétienne et comporter une ouverture significative sur les diverses traditions religieuses de l'humanité et sur les visions non religieuses. Cet enseignement ne serait plus offert en option à l'enseignement moral, car ils ont tous deux une contribution importante à apporter à la formation civique et démocratique de tous les élèves.

Cette voie de la «laïcité à contenu» est celle choisie par

l'Angleterre où se poursuit depuis plus de 25 ans une expérimentation pédagogique d'un enseignement de la religion à l'école à visées éducatives plutôt que confessionnelles. Les débats qui ont entouré la mise en place de ce qu'on a appelé là-bas la «nouvelle éducation religieuse» et ceux qui marquent présentement la publication des *model syllabuses* visant à renforcer la qualité de l'éducation religieuse seraient certainement très instructifs si le Québec optait pour une forme similaire d'enseignement de la religion à l'école.

Les défenseurs de la confessionnalité scolaire s'élèvent contre une telle approche de l'enseignement de la religion à l'école. S'ils acceptent de distinguer la mission spécifique de l'école dans ce domaine de celle de la famille et de la communauté de croyants, ils ne croient pas qu'il soit possible d'aborder l'enseignement de la religion d'un point de vue simplement culturel et comme composante de la formation civique et démocratique. Ils présentent une version caricaturale de cet enseignement comme un ensemble de notions abstraites sur la religion et les religions qui n'aurait aucun intérêt pour les élèves. Selon eux, l'enseignement de la religion doit nécessairement passer par l'initiation à une tradition religieuse spécifique.

L'expérience anglaise m'apparaît comme une réfutation claire de ces objections. L'expérimentation pédagogique qui se poursuit depuis plus de deux décennies en Angleterre est une preuve qu'il existe une alternative viable à l'enseignement religieux confessionnel.

Et si on interprète correctement les résultats des quelques recherches qui ont été faites pour interpréter le sens des attentes des parents concernant l'enseignement religieux, il y a de bonnes raisons de croire qu'une majorité d'entre eux accepteraient que l'on mette en place ici

Il est urgent de mettre au point des programmes d'éducation au phénomène religieux en dehors de toute forme de contrôle confessionnel, dans une perspective de formation civique et démocratique.



PHOTO ARCHIVES

Après le référendum

Et maintenant?

2 - Le Québec est inséparable du Canada à la condition que le système fédéral prenne en compte les raisons et la volonté québécoises d'exister

EDGARD PISANI

Ministre sous la présidence du général de Gaulle, l'auteur fut par la suite sénateur, membre du Parlement européen et chargé de mission du président Mitterrand. Entre 1988 et novembre dernier, il a présidé l'Institut du monde arabe.

Ne retenons du dernier référendum que son s'est tenu au Québec que l'essentiel de l'essentiel: ■ La «québecitude» existe irrécusablement. ■ Les choses évoluant comme elles le font, l'indépendantisme souverainiste a fort peu de chances de triompher un jour à l'échelle de la province.

■ Si l'affirmation culturelle n'était pas prise en compte suivant des modes nouveaux et novateurs, l'échec du OUI ne voudrait pas dire la victoire du NON mais une défaite commune.

■ Les Canadiens ont, vu de l'extérieur, intérêt commun à réécrire le pacte fédéral qui les unit. Le plus tôt possible.

■ La crise à laquelle nous assistons est celle de la vraie modernité politique qui doit associer en un jeu et en une architecture subtils diversité des êtres, unité dans l'action, appartenance culturelle et citoyenneté politique. Oui, mais comment?

D'abord en proclamant que le culturel, l'identitaire ont une existence, une dignité et une capacité égales à celles de l'économique et du politique.

C'est là une grande invention dont la mise au point épargnerait au monde de nombreux drames, en cours ou menaçants. Le système de l'État national que la France a porté jusqu'au jacobinisme a des commodités incontestables. Bien ou mal, il fonctionne.

Ainsi, pour que leur dénomination soit conforme à leur réalité, les Nations unies devraient s'appeler «États unis». Mais le nom est pris et jalousement gardé. Les nations n'existent pas encore au théâtre du monde.

Les États-nations, par instinct de survie, mais aussi pour de bonnes raisons, auront la volonté de se consolider. En dépit des évolutions qui s'annoncent, ils auront la vie dure. On peut craindre même qu'ils ne soient renforcés.

Fédéralistes et indépendantistes n'ont pas la faculté de croire que leurs problèmes se résoudront sans grande initiative nouvelle.

Mais s'agit-il de détruire l'État ou la nation ou les deux en même temps ou, plutôt, de mettre en cause le couple infernal que constituent l'État et la nation lorsque, ce qui est le plus souvent le cas, le premier (mâle par tradition) s'impose à la seconde. C'est bien de cela qu'il s'agit car nous avons besoin, le monde a besoin, d'États qui, limités dans leurs prétentions, assurent l'administration des choses et représentent les nations qui les fondent à l'échelle de la communauté internationale. Nous avons besoin d'États, à cause de la prétention du marché à sceler la fin de l'Histoire.

Il ne faut pas que l'humanité et son environnement soient un marché mondial et rien d'autre. L'humanité demeure un être multiple aux intérêts aussi contradictoires que ne le sont les cultures qui font sa diversité et donc sa richesse, sa «vivabilité».

Nous allons vers des États couvrant de vastes territoires et des masses considérables de populations, assumant des nations et des cultures diverses, gérant et incarnant, négociant avec l'extérieur les intérêts communs et ainsi assurant chacun une régulation régionale pour la négociation avec une nécessaire régulation planétaire.

C'est en cela et dans ce schéma que le Québec est inséparable du Canada.

Mais à la condition que le système fédéral prenne en compte les raisons et la volonté québécoises d'exister.

Les tentatives jusqu'ici conduites n'ont pas résolu le problème posé. Le fait qu'une majorité de provinces, une majorité de la population canadienne, une courte majorité de Québécois estiment que l'indépendance n'est pas le bon chemin, ne démontre pas que les choses puissent demeurer en l'état. La majorité démocratique a un sens plein lorsque ceux qui s'expriment dans son cadre ont le sentiment profond d'identité d'être et de destin.

La majorité ne peut imposer sa loi unitaire à un élément, à une minorité atypique, que par la force ou le mutuel consentement.

Comme la première est exclue, il faut chercher le second. Neuf n'auront pas raison de un. Il faut que les 10 se

mettent d'accord.

Mais le minoritaire ne peut pas plus abuser du caractère irréductible de sa culture pour refuser toute construction commune que les majoritaires ne peuvent abuser de leur nombre pour imposer leur loi.

Le référendum qui s'est conclu par un échec numérique de la thèse indépendantiste pourrait, devrait avoir un double effet positif: convaincre ceux qui l'ont rejeté de ce que le québecisme représente une réalité qu'ils ne peuvent ni négliger ni réduire, et convaincre les québécois de ce que leur destin étant inséparable de celui du Canada, ce n'est plus de rupture suivie d'arrangements qu'il faut rêver, mais de pacte entre le culturel et le politique. Si le problème est posé de la sorte, si chacun se sait «condamné» à ce pacte, alors naîtront les conditions et les éléments de l'invention dont le Canada a besoin mais le monde aussi.

La campagne référendaire a souvent été médiocre. Elle a tourné au bras de fer politicien. Pourtant, dans le privé, en Ontario comme au Québec, il était possible d'entendre des raisonnements d'intellectuels opposés, d'acteurs économiques opposés qui se tendaient la main.

Que les indépendantistes cessent de faire peser sur le Canada la menace d'un nouveau référendum, que les fédéralistes cessent de faire peser sur les rives du Saint-Laurent leur majorité sans effet et qu'ils cherchent et qu'ils se cherchent. Et qu'un jour, le plus tôt possible, quelques personnes conviennent de ce que la diversité est une réalité qui fait loi et de ce que l'union des volontés est le fondement de l'unité.

Que quelques personnes soient installées ensemble hors du champ politique pour dire, au terme de délibérations secrètes, ce que suggère la réponse collective: dans le Québec, dans le Canada, dans l'Amérique du Nord, dans le monde tels qu'ils sont, tels qu'ils deviennent.

La concorde ne naît point, dit Saint-Thomas, de l'identité des pensées mais de l'identité des volontés. Mais pour que les volontés s'expriment, il leur faut un projet. Adversaires hier, solidaires à jamais, fédéralistes et indépendantistes n'ont pas la faculté de croire que leurs problèmes se résoudront sans grande initiative nouvelle.

FIN

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakubski; Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pauline des Brières, Robert Lévesque, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutilleul, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tranière, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Vein (correspondant parlementaire à Québec), Serge Chapleau (caricaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Marie-Claude Petit, Julie Tremblay (commis); La Documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ Lucie Pinsonneault (directrice), Yves Williams (superviseur, Arts publicitaires et annonces classées), Jacqueline Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlene Côté, Sylvie Hanna, Christiane Légal, Suzanne Miscevic, Jacques A. Nadeau, Micheline Ruelland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Michèle Bouchard (secrétaire); L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Depatie (adjointe à l'administration et coordonnatrice des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Florine Cormier, Céline Furoy, Nathalie Perrier, Danielle Pott, Danielle Ross, LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne, LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES Louise Gagné (directrice), Christian Guy (superviseur à la promotion des abonnements); LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur de la technologie et des approvisionnements), Michael Schneider et Marie-France Turgeon (direction de la production); Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Michèle Malenfant, Christian Vien, Olivier Zaida, LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Marcel Couture (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boissert (vice-président et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

FORCILLO

«M. Forcillo doit faire la démonstration qu'il n'est pas intervenu ou démissionner», a lancé André Lavallée

SUITE DE LA PAGE 1

règlement à l'amiable devait intervenir. La CUM évaluée à 50 millions de dollars les bâtiments de Molson situés à l'angle des rues Notre-Dame et Papineau, alors que l'entreprise en estime la valeur à 35 millions.

Mais plus encore, une entente hors cour baliserait les causes de même nature qui se retrouvent nombreuses devant le tribunal qu'est le BREF, pouvant ainsi causer à long terme des préjudices financiers à la métropole déjà aux prises avec des finances chancelantes.

«M. Forcillo est intervenu pour tenter d'en venir à une entente de gré à gré entre les parties alors que le dossier était appelé devant le Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec (BREF). M. Forcillo doit faire la démonstration qu'il n'est pas intervenu ou démissionner», a lancé hier le chef de l'opposition, le conseiller municipal André Lavallée.

M. Lavallée s'inquiète du geste de M. Forcillo, qui cumule des fonctions au sein de l'administration municipale et de la CUM. Ainsi, à titre de vice-président de la Commission de l'administration et des finances à la CUM, M. Forcillo est l'un des responsables politiques du Service de l'évaluation.

Or, le Code d'éthique des membres du conseil municipal stipule qu'un membre du

conseil ne doit pas influencer, chercher à influencer, ni participer à une décision ou à une action concernant une question vis-à-vis laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel.

Sammy Forcillo a vigoureusement nié hier avoir cherché un règlement et a refusé de remettre sa démission. «Je n'ai fait aucune pression. J'ai tout simplement demandé que les deux parties se parlent. Je n'ai fait aucune ingérence», affirme celui qui dit administrer Montréal en «bon père de famille».

Pourtant, dans un reportage diffusé à Radio-Canada mercredi soir, M. Forcillo a reconnu avoir rencontré en présence du directeur des finances et du contrôle de la Ville, Roger Galipeau, le 6 août dernier dans un restaurant de son district électoral, Roger Dufresne. Ce dernier agissait alors comme expert-évaluateur pour le compte de la CUM dans le dossier de Molson.

M. Dufresne affirme dans le reportage qu'ils [MM. Forcillo et Galipeau] voulaient que je tente une dernière approche pour régler le dossier hors cour.

Deux jours auparavant, M. Dufresne s'était rendu au bureau de Sammy Forcillo avec le directeur du Service de l'évaluation de la CUM, Jean Bélanger, pour discuter du dossier. Toujours dans le reportage, M. Forcillo se défend en précisant qu'on n'a pas parlé uniquement de Molson.

Chose certaine, la CUM a changé de stratégie et cherche maintenant une entente avec Molson.

«Deux montagnes ne peuvent pas se rencontrer, deux hommes, oui. Je n'ai fait que faciliter le dialogue qui était bloqué», a soutenu hier aux journalistes M. Forcillo. Du même souffle, le responsable des finances publiques explique que le dossier Molson traîne depuis déjà quelques années, privant Montréal de revenus importants. D'ailleurs, à Radio-Canada, M. Forcillo affirmait vouloir une conclusion la plus rapide possible pour «faire un chèque le plus vite possible», laissant entendre qu'il tenait pour acquis que l'évaluation foncière de la Brasserie Molson pourrait être revue à la baisse.

De son côté, le BREF a ajourné la cause jusqu'en mars 1997.

Entre-temps, Sammy Forcillo affirme agir avec diligence dans les dossiers municipaux, respectant ainsi les engagements électoraux de son parti politique, Vision Montréal. «Personne ne va me clouer le bec. [...] Je suis prêt à aider tout le monde», ajoute-t-il.

L'opposition officielle ne le voit pas du même oeil, se montrant prête à exploiter ce filon qui soulève des questions sur le fonctionnement de l'administration du maire Bourque. «S'il ne bouge pas, on demandera l'intervention du gouvernement», a affirmé André Lavallée.

Johnson de retour

LE DEVOIR

Québec — Le chef libéral Daniel Johnson croit toujours que la contestation de son leadership se conjugue au singulier et non pas au pluriel. De retour hier à l'Assemblée nationale pour la première fois depuis la reprise des travaux, il y a plus de deux semaines, en raison d'une pneumonie, M. Johnson a tenu à minimiser les affirmations selon lesquelles un groupe de gens d'affaires libéraux — dont l'ancien chef de cabinet de Robert Bourassa, Mario Bertrand — mènerait une campagne en coulisses pour le limoger. «Votre pluriel est trop nombreux. C'est un pluriel de majesté», a-t-il répliqué aux journalistes qui l'interrogeaient sur les infor-

mations diffusées la veille sur les ondes de Radio-Canada. «Ce qu'on appelait une grogne généralisée, ça reste une grogne personnalisée plus que toute autre chose. Je suis confiant que j'ai l'appui des membres du conseil général.»

«Quant à la source, ça commence à être un peu plus connu, qui fait quoi. Vous tirez vos conclusions», a-t-il tranché. Les députés libéraux ont chaudement accueilli leur chef en Chambre, se levant pour l'ovationner longuement — au grand dam des troupes péquistes. Le premier ministre Jacques Parizeau s'était absenté hier pour des raisons personnelles et affrontera son adversaire politique en Chambre pour la dernière fois aujourd'hui.

JOHNSON

SUITE DE LA PAGE 1

de conseiller en stratégie au sein de l'Agence Bazin, Larouche, Sormany et Vigneault. Aux élections provinciales de 1985, Langlois et Le Rouzès avaient contribué avec Mario Bertrand à la victoire de Robert Bourassa. Depuis lors, ils sont demeurés d'inséparables amis. Depuis quelques semaines, ils sont redevenus des compagnons d'armes.

Ancien directeur de cabinet de Robert Bourassa, Mario Bertrand s'est exilé en France en novembre 1993. Son nom a refait surface au printemps de 1994, dans le dossier de M3i, une société reliée un temps à Hydro-Québec. À l'époque, le ministre Christos Sirois et le premier ministre Johnson avaient convenu avec l'opposition péquiste que M. Bertrand s'était placé dans une situation de conflit d'intérêts. Il ne l'a jamais oublié et ne rêve que de prendre sa revanche.

Depuis Paris, M. Bertrand a émis hier une déclaration pour faire savoir qu'il n'a pas participé aux difficultés de leadership de Daniel Johnson. Ce que nous avons par ailleurs appris, c'est qu'il s'intéresse de près à la succession du chef libéral. Un proche des conspirateurs a confié cette semaine au *Devoir* que M. Bertrand entretient une communication constante avec M. Le Rouzès. «C'est lui qui calle les shots.»

Selon le sondage SOM, c'est Jean Charest que les Québécois croient le plus apte à succéder à Daniel Johnson, avec 29 % des préférences exprimées. Il est suivi dans l'ordre de l'animateur de télévision Jean-Luc Mongrain (23 %), l'ex-ministre Liza Frulla (9 %), Lise Bacon (7 %), Robert Bourassa (6 %), Yves Séguin (6 %), Lucienne Robillard (5 %) et Michel Bélanger (4 %).

A travers ce palmarès, quel est le choix du triumvirat Bertrand-Le Rouzès-Langlois? On pourrait être porté à croire que c'est Jean-Luc Mongrain,

que Mario Bertrand a recruté alors qu'il était le grand patron de Télé-Métropole. Mais non. C'est Jean Charest, nous assure-t-on, en précisant qu'ils ne l'ont pas encore convaincu de risquer de brûler à jamais sa carrière politique contre Lucien Bouchard. L'on soutient d'ailleurs qu'un autre sondage doit être effectué en janvier et que l'on mettra alors à l'essai de nouveaux noms.

Les Bertrand et compagnie sont pressés parce qu'ils sont convaincus que Lucien Bouchard déclenchera des élections hâtives, peut-être aussi tôt qu'à l'automne 1996. Mais cette vision des choses ne fait pas l'unanimité. Pour l'instant, les tenants de l'attentisme à l'évaluation périodique continuent de croire que les défis qui attendent le futur premier ministre sont si grands que sa popularité ne pourra se maintenir. C'est une analyse qui remonte l'adhésion de la majorité des libéraux, d'autant plus que l'hypothèse de la candidature de Jean Charest inspire son lot de méfiance et qu'ils ne voient pas encore émerger le phénomène qui leur assurera la victoire.

La faiblesse des Bertrand et compagnie tient précisément au fait qu'ils n'ont pas encore réussi à fissurer le parti de l'intérieur. L'ancienne vice-présidente et l'ex-président de la commission politique, Diane Viau et Pierre Saulnier, sont depuis trop longtemps inactifs pour que le mouvement de contestation qu'ils ont lancé puisse devenir contagieux. La situation est bien différente de 1981, alors que les députés couraient après les journalistes pour débâter contre Claude Ryan, dont même les plus proches collaborateurs s'amusaient à profaner la règle du secret. Aussi longtemps que Daniel Johnson pourra compter sur la loyauté de son caucus et sur les exécutifs des comités, il pourra repousser la remise en question de son leadership. Surtout s'il modifie ses comportements et actualise sa pensée politique.

RÉFORMISTES

«La nation est en péril. Un ennemi [le Bloc] guette de l'intérieur»

SUITE DE LA PAGE 1

En ce dernier jour des travaux — ils reprendront en février avec un possible discours du Trône et après un probable remaniement ministériel —, réformistes et libéraux se sont de nouveau sérieusement crépés le chignon et ont maintenu le flot d'insultes qui constitue l'ordinaire des travaux de la Chambre depuis maintenant plusieurs semaines.

Après avoir exigé mercredi que le premier ministre Jean Chrétien soit destitué de ses fonctions pour cause de comportement politique «irrationnel», les réformistes sont revenus à la charge hier, cette fois en déposant une motion visant à les faire reconnaître comme l'opposition officielle. Le Bloc compte 53 députés contre 52 pour le Reform, mais ce dernier estime que l'égalité des sièges qui sera créée par le départ de Lucien Bouchard et son propre statut de parti fédéraliste devraient lui valoir ce statut.

«La nation est en péril. Un ennemi [le Bloc] guette de l'intérieur», a fait valoir le député Ray Speaker au moment de présenter la motion, que le président des Communes Gilbert Parent a prise en délibéré. Son verdict sera connu dans quelques semaines, mais il est pro-

bable que, vu l'absence de précédents à cet égard, aucun changement ne sera apporté avant la tenue d'une ou plusieurs élections complémentaires.

Le débat a toutefois dégénéré lorsque le chef réformiste Preston Manning en a remis sur les «absurdités» de M. Chrétien, qui est allé jusqu'à «donner un droit de veto constitutionnel au gouvernement séparatiste du Québec» et tient à conserver devant lui une opposition officielle qui ne le menace pas.

Faisant sienne une citation de Winston Churchill, M. Manning a déclaré que «si le premier ministre trébuche, il doit être soutenu; s'il commet des erreurs, elles doivent être dissimulées; s'il dort, il ne doit pas être dérangé; mais s'il n'est pas bon, il doit être terrassé (*po-leaxed*)».

La réplique du gouvernement ne s'est pas fait attendre, et c'est le solliciteur général Herb Gray, d'habitude extrêmement pondéré, qui s'en est chargé. «Dans notre système judiciaire, il existe une disposition en vertu de laquelle un juge peut ordonner que la santé mentale d'un individu soit évaluée pendant 30 jours. J'ai pensé que nous pourrions vous conférer ce pouvoir, M. le président, et que le chef du Parti

réformiste soit le premier candidat à un examen psychiatrique, a-t-il dit.

Au sortir de la Chambre, M. Gray a ajouté que la proposition réformiste était «ridicule, fondée sur une profonde ignorance de notre régime parlementaire». Seule la loi du nombre de sièges doit jouer, et il se serait «dangereux» qu'un gouvernement soit en mesure de choisir son opposition, a-t-il dit, faisant le rapprochement avec l'ancienne URSS.

Au Bloc québécois, le leader parlementaire et aspirant à la succession de Lucien Bouchard, Michel Gauthier, abondait en ce sens. «Nous sommes 53, ils sont 52, merci», a-t-il laissé tomber lors d'une réplique à la motion réformiste qui a duré une trentaine de secondes.

Mais M. Gauthier a aussi affirmé que le Bloc formait un meilleur parti d'opposition que le Reform, et il a même donné à entendre que le Canada anglais devrait se réjouir de la donne parlementaire actuelle. «On couvre pas mal plus le champ des préoccupations véritables des citoyens du Canada que ne le fait le troisième parti», a-t-il dit, donnant en exemple la lutte menée par les souverainistes contre le projet de réforme de l'assurance-chômage.

Par ailleurs, le député, qui livrait hier son bilan de fin de session, a

stigmatisé «la performance terriblement boiteuse» du gouvernement, auquel il a accordé une note de zéro, «le vide total», sur tous les fronts.

Il a qualifié le plan de changements postférendaire du premier ministre — société distincte, veto — de «lamentable échec», accusé M. Chrétien de «ne pas être un démocrate» vu ses intentions advenant un troisième référendum, et déploré le faible poids du Québec au cabinet.

À cet égard, il a appelé de ses vœux un remaniement ministériel qui emporterait notamment Michel Dupuy (Patrimoine canadien) et Diane Marleau (Santé), «des ministres qui auraient avantage à aller se ressourcer sur les banquettes arrière».

Quant au tumulte qu'a connu la Chambre, c'est à Preston Manning — qui avait promis de ne pas reproduire, une fois à Ottawa, les traditionnels quolibets inhérents aux échanges parlementaires — que revenait le dernier mot. Et il en a mis la faute sur... les libéraux.

«Le gouvernement n'a pas de réponses et lorsqu'il n'a pas de réponses il s'en remet à des attaques personnelles. C'est ça qui fait en sorte que le débat dégénère.»

PAIX

Sauf incident majeur, les trois camps estiment que la paix va s'installer

SUITE DE LA PAGE 1

1995 ne fut pas très heureuse. S'il a conforté son pouvoir sur les Serbes d'ex-Yugoslavie, M. Milosevic a dû concéder d'importants territoires conquis en Croatie et en Bosnie-Herzégovine, provoquant une arrivée massive de réfugiés en Serbie. Les Serbes ont senti qu'une poursuite de la guerre ne leur apporterait rien de plus, et Slobodan Milosevic devait obtenir la paix au plus vite.

En Croatie, le soulagement est aussi perceptible. Après les victoires militaires de l'été dernier, Zagreb ressentait un profond désir d'en finir avec le conflit. Franjo Tudjman a certes fait des mécontents, qui estiment qu'il est dommage d'arrêter la guerre en si bon chemin. La Slavonie orientale est toujours contrôlée par l'armée serbe. Mais le président croate devrait parvenir à calmer les ultranationalistes en lançant son pays sur la voie du développement économique et d'un retour à l'âge d'or du tourisme. M. Tudjman est peut-être le véritable vainqueur de la guerre en ex-Yugoslavie puisqu'il a atteint tous ses objectifs: la Croatie est un État indépendant, le nationalisme a vaincu, les Serbes sont partis et la communauté internationale n'a pas sanctionné les Croates pour avoir utilisé les mêmes méthodes que les Serbes lors de leurs conquêtes en Bosnie-Herzégovine.

Alija Izetbegovic, lui, est l'incontestable perdant de l'accord de Dayton. Pourtant, le président bosniaque paraît serein. Pour un homme qui ne

contrôle que 30 % de son pays, il a été plutôt bien accueilli à son retour à Sarajevo. Les nationalistes musulmans critiquent cependant l'abandon de la moitié de la Bosnie aux Serbes, et les démocrates acceptent mal que M. Izetbegovic ait entériné à Dayton la division du pays. Cependant, peut-être parce qu'ils ont déjà trop souffert ou parce qu'ils se sentent bien peu guerriers, les Bosniaques sont prêts à jouer le jeu. Ils vont devoir apprendre à vivre en enclave entre la Serbie et la Croatie. Et ils comptent sur le temps pour recomposer un paysage multiethnique dans la région.

Le président Izetbegovic ne jure cependant pas que le plan de paix tiendra éternellement. À Belgrade et à Zagreb, on a atteint suffisamment d'objectifs vitaux pour se satisfaire de la *pax americana*. À Sarajevo, en revanche, on demeure prudent et sceptique. Dayton est ressenti comme un premier véritable cessez-le-feu, non pas comme une paix durable. Puisque l'armée américaine a un mandat d'un an sur le sol bosniaque, la trêve a une durée de vie d'un an. Ensuite, les Bosniaques aviseront. Ils ont douze mois pour bâtir une armée respectable. Si, à l'automne prochain, le constat est qu'un petit pays musulman est harcelé par ses voisins serbes et croates, l'unique alternative sera de partir à la reconquête de certains territoires perdus, notamment vers la mer Adriatique.

Le problème majeur posé à la diplomatie occidentale se situe à Pale.

Les séparatistes serbes sont mécontents. Les chefs de guerre sont condamnés par l'accord de Dayton, puisqu'ils sont inculpés de «crimes de guerre» par le Tribunal pénal international (TPI) de La Haye. Et la population, à laquelle on avait promis de n'accorder que des miettes aux Musulmans et aux Croates, ne se satisfait pas d'un plan de paix qui l'oblige à partager des territoires stratégiques. Elle n'admet notamment pas de devoir restituer les quartiers de Sarajevo actuellement sous contrôle de l'armée serbe.

La question du «Sarajevo serbe» devait d'ailleurs être un thème des conversations à Paris. Les Serbes de Pale, peu soutenus par Belgrade, espèrent que la France et la Russie vont réussir à convaincre les Américains de «compléter l'accord de Dayton». Pale a réussi à persuader Paris — notamment par l'intermédiaire de l'armée française — de la légitimité de ses revendications. La France, officiellement engagée dans la défense d'un Sarajevo multiethnique, est désireuse de préserver les droits de la population serbe, et Pale, qui défend le séparatisme et la «purification ethnique», a trouvé un allié inespéré grâce à cet amalgame entre les «Serbes de Sarajevo» et ceux qui assiègent la ville. Les Serbes ont notamment su utiliser le désir de la France d'éviter de futurs affrontements entre ses hommes et les combattants du général Mladic.

Pourtant, une fois l'accord de Dayton définitivement signé, aucun belligérant ne paraît envisager d'en

empêcher l'application par une contestation militaire. À Belgrade, Zagreb et Sarajevo, ainsi qu'à Pale, on évoque désormais les «batailles politiques» qui restent à livrer. Nul ne semble avoir envie de se frotter aux armées américaine, française et britannique, engagées sous la bannière de l'OTAN. Dessiner les lignes de partage du pays pourrait être beaucoup moins délicat que ne le prévoient les analystes militaires, y compris autour de Sarajevo.

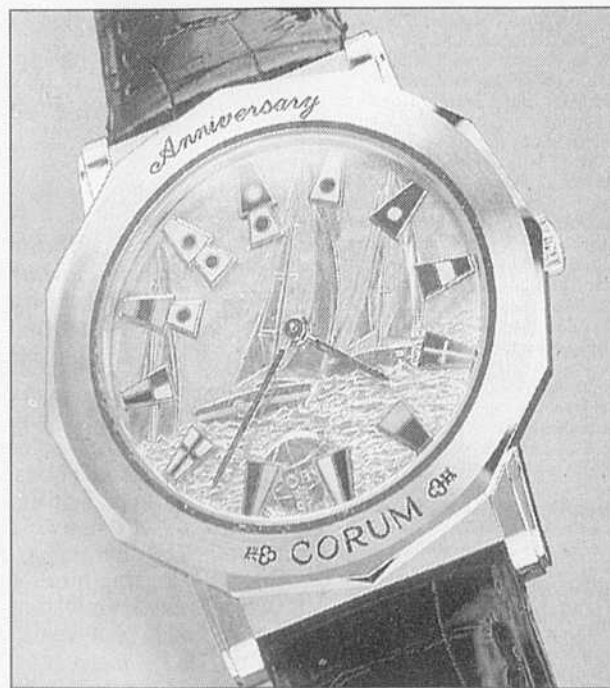
Rééquilibrage militaire

Maintenant, sauf incident majeur, les trois camps estiment que la paix va s'installer en Bosnie-Herzégovine jusqu'à l'automne 1996. Pour qu'elle dure ensuite, il faudra que les pays occidentaux aient achevé plusieurs tâches avant de retirer leurs troupes. La première sera de reconstruire le pays, de relancer l'économie, d'aider à la création d'emplois et au logement des réfugiés. La seconde sera d'équilibrer les forces militaires, notamment en assistant l'armée bosniaque. Les États-Unis ont déjà promis — verbalement — de conseiller et d'équiper les soldats de Sarajevo.

MM. Milosevic et Tudjman ont donc signé le plan de paix avec un certain enthousiasme, et M. Izetbegovic avec une réelle prudence. Radovan Karadzic et Ratko Mladic tenteront peut-être de saboter le processus de paix, ce qui sera alors le premier test de la détermination occidentale à ne pas rater une occasion de paix en ex-Yugoslavie.

CORUM

Joaillier Lou Goldberg,
pour célébrer son association avec Corum depuis 25 ans,
a le plaisir de présenter une exposition spectaculaire
de montres uniques de la collection
Corum International.



Montre Anniversary Admiral's Cup, série limitée

EXPOSITION ITINÉRANTE
DE MONTRES CORUM UNIQUES D'EUROPE

Du vendredi 8 décembre au 30 décembre 1995
en exclusivité chez

JOAILLIER
LOU GOLDBERG
JEWELLER (CANADA) INC.
Joailliers • orfèvres
joyaux • bijoux
1215, av. Green Ave.
Westmount, Qué.
H3Z 2A4
Tel.: (514) 935-4612

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

2050, RUE DE BLEURY, 9^E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9

RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ

AVIS PUBLICS (514) 985-3344

ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344

PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390

NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS

Les numéros de téléphone suivants
sont valables pour le service
de livraison par camélot et
pour les abonnements postaux.

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390

Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559